



Bulletin Officiel

N°6580 Jeudi 07 Avril 2022

www.cmf.tn27^{ème} année

ISSN 0330 – 7174

AVIS ET COMMUNIQUES DU CMF

AGREMENT D'UNE SICAR POUR LA GESTION DES RESSOURCES SPECIALES, MISES A SA DISPOSITION, POUR LE COMPTE D'INVESTISSEURS NON AVERTIS	3
APPROBATION DE LA DESIGNATION PAR UNE SICAR D'UN RESPONSABLE DU CONTROLE DE LA CONFORMITE ET DU CONTROLE INTERNE	3
DECISION DU CONSEIL NATIONAL DE LA COMPTABILITE RELATIVE AU REPORT DE LA DATE D'ENTREE EN VIGUEUR DES NORMES IFRS	4

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE -STB-	5
------------------------------------	---

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE -STB-	7
------------------------------------	---

RESOLUTIONS ADOPTEES

ARABIA SICAV	9
SANADETT SICAV	11
UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	13

LISTES DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ARABIA SICAV	14
SANADETT SICAV	15

COMMUNIQUES DE PRESSE

ATTIJARI LEASING	16
TUNISAIR	17

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

BIAT SUBORDONNE 2022-1

18

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

28

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE (*MISE A JOUR EN DATE DU 17/03/2022*)

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2021

- S.P.D.I.T. - SICAF
- FCP HELION ACTIONS PROACTIF
- FCP HELION MONEO
- FCPR PHENICIA FUND II

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2021

- ARAB TUNISIAN BANK -ATB-

بلاغ هيئة السوق المالية

الترخيص لشركة استثمار ذات رأس مال تنمية في ممارسة نشاط التصرف في الموارد الخاصة
الموضوعة على ذمتها لفائدة المستثمرين غير الحذرين

قرّر مجلس هيئة السوق المالية، المنعقد بتاريخ 28 مارس 2022، الترخيص لشركة الاستثمار ذات رأس مال تنمية، شركة "الوفاق سيكار"، في ممارسة نشاط التصرف في الموارد الخاصة الموضوعة على ذمتها لفائدة المستثمرين غير الحذرين.

ويُحدّد توجّهات الشركة المذكورة كل من السيّد محمّد ملوس بصفته رئيس مجلس الادارة والسيدة أروى خليفي بصفتها المديرية العامة.

2022 - AC - 015

بلاغ هيئة السوق المالية

الموافقة على تعيين شركة استثمار ذات رأس مال تنمية لمسؤول عن مراقبة الامتثال والرقابة
الداخلية

قرّر مجلس هيئة السوق المالية، المنعقد بتاريخ 28 مارس 2022، الموافقة على تعيين شركة الاستثمار ذات رأس مال تنمية، شركة "الوفاق سيكار"، السيّد رشيد ناشي كمسؤول عن مراقبة الامتثال والرقابة الداخلية وذلك طبقا للقوانين والتراتبين والمنظمة للسوق المالية.

2022 - AC - 016

COMMUNIQUE DU CMF

**DECISION DU CONSEIL NATIONAL DE LA COMPTABILITE RELATIVE AU REPORT DE
LA DATE D'ENTREE EN VIGUEUR DES NORMES IFRS**

Le Conseil du Marché Financier porte à la connaissance des sociétés cotées à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, aux banques, aux établissements financiers et aux sociétés d'assurance et de réassurance; que l'assemblée générale du Conseil National de la Comptabilité du 31 décembre 2021, a décidé ce qui suit :

- L'entrée en vigueur des normes internationales d'information financière (IFRS) pour l'établissement des états financiers consolidés, est reportée au 1^{er} janvier 2023 au lieu du 1^{er} janvier 2021, avec la possibilité d'une application anticipée courant les années antérieures à 2023,
- Les sociétés qui décident volontairement, d'adopter les normes internationales IFRS avant la date d'entrée en application obligatoire, sont tenues de continuer durant cette période, à établir des états financiers consolidés conformément au système comptable des entreprises.

A cet effet, le Conseil du Marché Financier, invite les institutions susvisées à poursuivre leurs démarches en vue de l'adoption du référentiel IFRS, notamment les différentes étapes prévues par le communiqué du CMF du 11 février 2020, et ce pendant la période restante jusqu'à l'entrée en application obligatoire dudit référentiel.

Dans ce cadre, le CMF appelle les institutions concernées à fournir dans les meilleurs délais, une information mise à jour portant notamment, sur l'impact de l'adoption des IFRS sur la situation financière et la performance du groupe, arrêtées au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2022, et ce afin d'informer le marché sur l'impact du passage aux IFRS sur les états financiers consolidés.

AVIS DES SOCIÉTÉS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE -STB-
Siège Social : Rue Hédi NOUIRA - Tunis

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne de Banque sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra **le vendredi 29 avril 2022 à 10 heures du matin**, à l'Immeuble STB – Rue Hédi Karray- El Menzah- Cité des Sciences «Salle de Conférence» à distance et ce, vu des circonstances actuelles de l'épidémie du COVID-19 et par mesure préventive, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture du rapport du Conseil d'Administration de la banque et du groupe STB, relatif à l'exercice 2021.
- 2- Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers individuels de la banque et des états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2021.
- 3- Approbation du rapport du Conseil d'Administration, des conventions régies par les dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales et des articles 43 et 62 de la loi n° 2016 – 48 du 11 juillet 2016, et des états financiers individuels et consolidés de la banque de l'exercice 2021.
- 4- Quitus aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion au titre de l'exercice 2021.
- 5- Affectation du résultat de l'exercice 2021.
- 6- Fixation du montant des jetons de présence et de la rémunération des Présidents et des Membres des comités.
- 7- Désignation d'un administrateur indépendant.

Les actionnaires sont invités à privilégier leurs participations à distance, néanmoins tout actionnaire désirant assister physiquement à l'Immeuble STB – Rue Hédi Karray - El Menzah- Cité des Sciences « Salle de Conférence », doit se conformer aux dispositions de sécurité sanitaires, les structures de la Banque mettront, dans le cadre de l'organisation de l'assemblée, les moyens nécessaires pour veiller au respect de ces procédures.

A cet effet, les actionnaires sont invités à exprimer leur vote par correspondance ou donner pouvoir de préférence à la Présidente de l'Assemblée. Ce vote émis par correspondance n'est valable que si la signature apposée au formulaire est légalisée. Les actionnaires sont invités à consulter le site web de la banque à l'adresse suivante : www.stb.com.tn pour s'enregistrer, et accéder ainsi à la plateforme dédiée, et ce pour consulter les documents de l'Assemblée mis à leur disposition notamment le formulaire spécial de vote.

Les actionnaires sont invités à envoyer le bulletin de vote soit par courrier officiel soit à partir de leur adresse e-mail personnelle qu'ils ont indiquée dans le formulaire d'enregistrement et à l'adresse qui leur est indiquée dans la plateforme. Il n'est tenu compte que des votes reçus avant l'expiration du jour précédent la réunion de l'Assemblée Générale.

Les actionnaires peuvent suivre en direct le déroulement de l'Assemblée, via le lien d'accès qui leur est indiqué dans la plateforme, interagir et poser des questions concernant les documents et les informations mis à leur disposition ou en lien avec l'Assemblée et ce au plus tard le 16 avril 2022. Les questions ayant une incidence sur la décision de vote donneront lieu à une réponse de la part de la banque au plus tard le 20 avril 2022.

Les réponses aux questions et remarques transmises à la banque avant la tenue de l'Assemblée, autres que celles ayant une incidence sur le vote, ou posées séance tenante parviendront en temps réel aux actionnaires au cours de l'assemblée. Tout actionnaire qui veut donner mandat à la Présidente pour se faire représenter doit déposer ou faire parvenir au plus tard le 26 avril 2022, son pouvoir au siège social de l'intermédiaire en bourse du groupe la STB FINANCE.

Conformément aux dispositions de l'article 40 des statuts, seuls les titulaires de 10 actions au moins libérées des versements exigibles, peuvent assister à cette assemblée ou se faire représenter par un autre actionnaire au moyen du pouvoir (dont l'imprimé est disponible auprès de la filiale d'intermédiation "STB-Finances") qu'ils auront l'obligation de remettre à leur mandataire ou le retourner dûment signé, trois jours au moins avant la réunion, au siège de l'Intermédiaire en Bourse STB Finance, sise à l'Immeuble STB- 24, Rue Hédi Karray - El Menzah V - Cité des Sciences -Tunis.

Les propriétaires de moins de 10 actions peuvent se réunir pour former ce nombre et se faire représenter par l'un d'eux ou par un autre actionnaire.

Les actionnaires seront admis à cette assemblée sur présentation d'une carte nominative établie et délivrée à l'entrée de la salle de réunion.

Tous les documents afférents à cette Assemblée sont mis, dans les délais réglementaires, à la disposition des actionnaires sur la plateforme dédiée ou au siège de l'intermédiaire en bourse du groupe la STB FINANCE.

AVIS DES SOCIÉTÉS

PROJET DE RESOLUTIONS AGO**SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE -STB-**

Siège social : Rue Hédi Nourira 1001 Tunis

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 29 avril 2022.

PREMIERE RESOLUTION :

Après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2021 et du rapport général des commissaires aux comptes ainsi que les explications complémentaires fournies, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve le rapport du Conseil d'Administration et les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils lui ont été présentés.

Cette résolution mise aux voix est adoptée

DEUXIEME RESOLUTION

Après avoir pris acte du rapport spécial des commissaires aux comptes conformément aux dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales ainsi que les articles 43 et 62 de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et établissements financiers, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve toutes les opérations rentrant dans le cadre des dispositions desdits articles telles qu'elles ont été présentées.

Cette résolution mise aux voix est adoptée

TROISIEME RESOLUTION

Après avoir entendu lecture du rapport de gestion relatif au groupe STB et du rapport général des commissaires aux comptes, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils lui ont été présentés.

Cette résolution mise aux voix est adoptée

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne aux membres du Conseil d'Administration quitus entier, définitif et sans réserve de leur gestion relative à l'exercice 2021.

Cette résolution mise aux voix est adoptée

CINQUIEME RESOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat de l'exercice 2021, ci-dessous détaillé:

En Dinars

- Résultat de l'exercice 2021 :	115.467.527,702
- Reports à nouveau 2020 :	-277.071.864,639
- Résultats reportés 2021 :	-161.604.336,937

Cette résolution mise aux voix est adoptée

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe :

- un montant net de 4.000 Dinars par séance à allouer au Président du Conseil d'Administration.
- un montant net de 2.000 Dinars par présence effective par séance à allouer aux membres du Conseil d'Administration.
- un montant net de 2.000 Dinars par présence effective par séance à allouer au Président du Comité Permanent d'Audit Interne et au Président du Comité des Risques.
- un montant net de 1.000 Dinars par séance à allouer :
 - à chaque membre du Comité Permanent d'Audit Interne et du Comité des Risques
 - à chaque Président ou membre des autres comités issus du Conseil d'Administration

Cette résolution mise aux voix est adoptée

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir constaté la fin du mandat des deux administrateurs indépendants avec l'approbation des états financiers de l'exercice 2021, décide de renouveler le mandat de Madame Rym OUESLATI et de nommer Monsieur et en tant qu'administrateurs indépendants, présidant respectivement le Comité d'Audit et le Comité des Risques, pour une période de trois ans, prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2024.

Membres	Mandat
Membres Indépendants	
Madame Rym OUESLATI (Présidente du Comité d'Audit)	2022-2024
Monsieur (Président du Comité des Risques)	2022-2024

Cette résolution mise aux voix est adoptée

HUITIEME RESOLUTION

En application des dispositions de l'article 19 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier telle que modifiée par la loi 99-92 du 17 août 1999 relative à la relance du marché financier et de l'arrêté du Ministre des Finances du 17 novembre 2000, l'Assemblée Générale Ordinaire autorise le Conseil d'Administration à acheter et revendre en bourse les actions de la STB en vue de réguler leurs cours pendant une année.

Cette résolution mise aux voix est adoptée

NEUVIEME RESOLUTION

Tous les pouvoirs sont donnés au représentant légal de la Banque ou à son mandataire aux fins de procéder aux formalités d'enregistrement, de dépôt et de publicité légales nécessaires.

Cette résolution mise aux voix est adoptée

AVIS DES SOCIÉTÉS

RESOLUTIONS ADOPTÉES**ARABIA SICAV**

Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 17 mars 1994
Siège social : Carré de l'Or- Résidence EL KARAMA-
Les jardins du Lac II-Les Berges du Lac -1053 Tunis

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 1 avril 2022**PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration sur les comptes de l'exercice 2021 et du rapport général du Commissaire aux Comptes, relatif à ce même exercice, approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers arrêtés au 31/12/2021.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2021, en prend acte dans son intégralité.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve pour leur gestion au cours de l'exercice 2021.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter les sommes distribuables de l'exercice 2021 comme suit :

Sommes distribuables de l'exercice 2021	:	100.349,724
Report à nouveau 2020	:	41,057
	TOTAL	100.390,781
Dividendes de l'exercice 2021	:	100.303,476
Report à nouveau 2021	:	87,305

Elle décide, en conséquence, de fixer le dividende de l'exercice 2020 à **1,092 dinar par action**.

La mise en paiement du dividende s'effectuera à compter du **17 mai 2022**.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION

Le mandat du commissaire aux comptes FMBZ KPMG TUNISIE venant à expiration.

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte du renouvellement du mandat du commissaire FMBZ KPMG TUNISIE aux comptes et ce, au titre des exercices 2022, 2023 et 2024.

Son mandat prendra fin lors de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2024.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer aux membres du Conseil d'Administration des jetons de présence d'un montant de 1500 dinars net par administrateur.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tout pouvoir à tous porteurs de copies ou extraits du présent procès-verbal, pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publication légales ou autres.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

AVIS DES SOCIÉTÉS

RESOLUTIONS ADOPTEES

SANADETT SICAV
 Société d'Investissement à Capital Variable
 Agrément du Ministre des Finances du 1er août 1996
Siège social : Carré de l'Or- Résidence EL KARAMA-
 Les jardins du Lac II-Les Berges du Lac -1053 Tunis

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 1 avril 2022**PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration sur les comptes de l'exercice 2021 et du rapport général du Commissaire aux Comptes, relatif à ce même exercice, approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers arrêtés au 31/12/2021.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2021, en prend acte dans son intégralité.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve pour leur gestion au cours de l'exercice 2021.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter les sommes distribuables de l'exercice 2021 comme suit :

Sommes distribuables de l'exercice 2021	:	2.283.564 ,990
Report à nouveau 2020	:	189,304
		TOTAL 2.283.754,294
Dividendes de l'exercice 2021	:	2.283.718,504
Report à nouveau 2021	:	35,790

Elle décide, en conséquence, de fixer le dividende de l'exercice 2021 à **3,958 dinars par action**.

La mise en paiement du dividende s'effectuera à compter du **17 mai 2022**.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer aux membres du Conseil d'Administration des jetons de présence d'un montant de 1500 dinars net par administrateur.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tout pouvoir à tous porteurs de copies ou extraits du présent procès-verbal, pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publication légales ou autres.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

AVIS DES SOCIÉTÉS

RESOLUTIONS ADOPTEES

UNIVERS OBLIGATIONS SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable de catégorie obligataire
Régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 – JORT n°59
Agrément du Ministre des Finances du 10 janvier 2000
Identifiant Unique au Registre National des Entreprises : 0741110C
Siège social : 10 bis, Avenue Mohamed V -1001 Tunis

**Résolutions adoptées par
L'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 mars 2022**

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Extraordinaire approuve la proposition du Conseil d'Administration de changer la dénomination de la SICAV de « Univers Obligations SICAV » en « BTK SICAV » et prend acte de l'agrément du CMF pour le changement de la dénomination.
Cette résolution mise aux voix est approuvée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Extraordinaire approuve la proposition du Conseil d'Administration de modifier le type de la SICAV d'un OPCVM de Distribution à un OPCVM de Capitalisation et ce, à compter de l'exercice 2021.
Cette résolution mise aux voix est approuvée l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide d'apporter aux statuts de la société les modifications relatives au changement de la dénomination de la SICAV et au mode d'affectation des résultats ainsi que leur mise en conformité avec les dispositions légales et réglementaires régissant les OPCVM.
En conséquence, l'Assemblée Générale Extraordinaire approuve la nouvelle version des statuts de la SICAV telle que figurant en annexe du présent procès-verbal.
Cette résolution mise aux voix est approuvée l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION :

Tous les pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour faire tous dépôts ou publications que besoin sera.
Cette résolution mise aux voix est approuvée l'unanimité.

AVIS DES SOCIÉTÉS

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ARABIA SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 17 mars 1994
Siège social : Carré de l'Or- Résidence EL KARAMA-
Les jardins du Lac II-Les Berges du Lac -1053 Tunis

Administrateur	Activité exercée	Mandats d'administrateurs les plus significatifs dans d'autres sociétés
M. Férid Ali BEN BRAHIM (PDG de la SICAV)	Directeur Général de l'Arab Financial Consultants	-Président du Conseil d'administration de Sanadett Sicav. -Membre du conseil d'administration de l'Arab Financial Consultants
M. Youssef KORTOBI	Néant	- Président du conseil d'administration de l'Arab Financial Consultants -Membre du Conseil d'administration de Sanadett Sicav
M. Haykel BEN SEDRINE	Gérant de la société Tunisian Shipping Agency – TSA -	Membre du conseil d'administration des sociétés : - Tunisie Trade Net - Tunisian Clinic Alyssa - Arab Financial Consultants - Sanadett Sicav
M. Mehdi ZERZERI	Gérant des sociétés Les Grands Moulins de Tunis - GMT/ Les Grands Moulins du Golfe –GMG-	Membre du conseil d'administration des sociétés : - Sanadett Sicav - Bitumed - Arab Financial Consultants
M. Hamza KNANI	Consultant auprès de l'Arab Financial Consultants	Membre du conseil d'administration des sociétés : - Arab Financial Consultants - Sanadett Sicav
ARAB TUNISIAN BANK ATB – (2 sièges) -	Banque	Membre du conseil d'administration des sociétés : -Arab Tunisian Development -Arab Tunisian Invest -Arab Financial Consultants -Arab Tunisian Lease - Sanadett Sicav
SEFINA SICAF	Société d'investissement (Groupe SETCAR)	Membre du conseil d'administration des sociétés : - Arab Financial Consultants - Gabès Marine Tankers -EXXOIL - Sud Bitume -Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul -SRTGN-

AVIS DES SOCIÉTÉS

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SANADETT SICAV
 Société d'Investissement à Capital Variable
 Agrément du Ministre des Finances du 1er août 1996
Siège social : Carré de l'Or- Résidence EL KARAMA-
 Les jardins du Lac II-Les Berges du Lac -1053 Tunis

Administrateur	Activité exercée	Mandats d'administrateurs les plus significatifs dans d'autres sociétés
M. Férid Ali BEN BRAHIM (PDG de la SICAV)	Directeur Général de l'Arab Financial Consultants	-Président du Conseil d'administration de Arabia Sicav. -Membre du conseil d'administration de l'Arab Financial Consultants
M. Youssef KORTOBI	Néant	- Président du conseil d'administration de l'Arab Financial Consultants -Membre du Conseil d'administration de Arabia Sicav
M. Haykel BEN SEDRINE	Gérant de la société Tunisian Shipping Agency – TSA -	Membre du conseil d'administration des sociétés : - Tunisie Trade Net - Tunisian Clinic Alyssa - Arab Financial Consultants - Arabia Sicav
M. Mehdi ZERZERI	Gérant des sociétés Les Grands Moulins de Tunis - GMT/ Les Grands Moulins du Golfe –GMG-	Membre du conseil d'administration des sociétés : - Arabia Sicav - Bitumed - Arab Financial Consultants
M. Hamza KNANI	Consultant auprès de l'Arab Financial Consultants	Membre du conseil d'administration des sociétés : - Arab Financial Consultants - Arabia Sicav
ARAB TUNISIAN BANK ATB – (2 sièges) -	Banque	Membre du conseil d'administration des sociétés : -Arab Tunisian Development -Arab Tunisian Invest -Arab Financial Consultants -Arab Tunisian Lease - Arabia Sicav
M. Adly BELLAGHA	Avocat	-Président du Conseil d'administration de la Société SAIDA -Membre du conseil d'administration de l'Arab Financial Consultants

AVIS DES SOCIÉTÉS (*)

COMMUNIQUE DE PRESSE

ATTIJARI LEASING

SIEGE SOCIAL : RUE DU LAC D'ANNECY -1053 LES BERGES DU LAC

ATTIJARI LEASING informe ses honorables actionnaires que son Conseil d'Administration, lors de sa réunion du 31 janvier 2022, a passé en revue l'activité de la société au cours de l'exercice 2021 et a arrêté les Etats Financiers relatifs à l'exercice 2021 qui ont été soumis aux Commissaires aux Comptes.

Les états financiers font apparaître un résultat net au 31/12/2021 de 7 058 863 DT contre 3 228 640 DT au 31/12/2020 (publié) soit en augmentation de 118,6%

En outre, le Conseil d'Administration a décidé de convoquer une Assemblée Générale Ordinaire pour le jeudi 28 avril 2022 à 11 h au siège d'Attijari Leasing et de proposer la distribution d'un dividende de 1.2 DT par action sous réserve de l'accord de la Banque Centrale de Tunisie.

** Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

بلاغ الشركات*

شركة الخطوط التونسية المقر الاجتماعي: شارع محمد البوعزيزي 2035 - تونس قرطاج

سجّلت الخطوط التونسية نموًا هامًا في حركتها التجارية خلال الثلاثة أشهر الأولى من سنة 2022 مقارنة بنفس الفترة من سنة 2021، حيث تطوّر عدد المسافرين من 149.027 مسافرا إلى 409.997 مسافرا، أي بارتفاع يقدر بـ 175%. ويعود هذا التطوّر إلى تحسّن الوضع الوبائي لجائحة كورونا والرفع التدريجي للقيود الصحيّة على السفر.

واستجابة لنمو الطلب، ارتفع عدد المقاعد المعروضة من 218.081 مقعدا سنة 2021 إلى 541.182 مقعدا سنة 2022، وبلغت بذلك نسبة تعبئة الطائرات 75.5%، أي بارتفاع يقدر بـ 7.1 نقطة مقارنة بنفس الفترة من سنة 2021.

وسجّل شهر مارس 2022 مؤشرات إيجابية للنشاط حيث حققت الشركة رقما قياسيا على مستوى نسبة التعبئة بـ 78% وتمكّنت من تجاوز الأرقام المسجّلة قبل الجائحة الصحيّة على عدد من الوجهات وذلك بالرغم من تقلص عدد الطائرات المستغلّة ضمن الأسطول (13 طائرة سنة 2022 مقابل 21 طائرة سنة 2019).

كما شهدت هذه الفترة دخول طائرتين جديدتين من نوع إيرباص 320 نيو حيز الاستغلال وعودة خدمات التموين وذلك في إطار استراتيجية الشركة لتطوير الأسطول وتحسين الخدمات والتي من المنتظر أن تتدعم من خلال ادماج طائرتين إضافيتين خلال السنة الجارية.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

AVIS DES SOCIÉTÉS

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE
VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 1^{er} trimestre de l'exercice 2022, pour tout placement sollicité après le 20/04/2022 et des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31/12/2021, pour tout placement sollicité après le 30/04/2022. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**Emprunt Obligataire Subordonné
«BIAT SUBORDONNE 2022-1»**

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 03 juin 2020 a autorisé l'émission par la Banque d'un ou de plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés pour un montant global maximum de 500 millions de dinars sur une période de trois ans et a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter les modalités, les montants successifs et les conditions de leurs émissions.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale Ordinaire, réunie le 23 avril 2021, a décidé d'augmenter à 950 millions de dinars le montant global maximum, autorisé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 03 juin 2020, pour l'émission par la banque d'un ou de plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés.

L'Assemblée Générale Ordinaire a aussi autorisé le Conseil d'Administration à déléguer à la Direction Générale le pouvoir de fixer à la veille de l'émission les modalités et conditions de l'emprunt.

Usant de ces pouvoirs, le Conseil d'Administration de la banque, réuni le 16 mars 2022, a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné par Appel Public à l'Epargne, au courant du deuxième trimestre de l'exercice 2022, d'un montant de 150 MD susceptible d'être porté à 200MD.

Le Conseil d'Administration a également délégué les pleins pouvoirs au Directeur Général de la Banque pour procéder à l'émission de cet emprunt et en arrêter les conditions et modalités en fonction des conditions du marché.

Usant de ces pouvoirs, le Directeur Général de la banque a décidé l'émission d'un emprunt obligataire subordonné « BIAT Subordonné 2022-1 » d'un montant de 150 MD susceptible d'être porté à 200 MD par Appel Public à l'Epargne selon les conditions suivantes :

- Catégorie **A** : **5 ans**, taux fixe **8,75%** brut l'an et/ou taux variable **TMM+2,55%** brut l'an ; exclusivement réservée aux personnes physiques pour un montant global maximum de 40 000 000 DT (400 000 obligations subordonnées).
- Catégorie **B** : **5 ans**, taux fixe **8,75%** brut l'an et/ou taux variable **TMM+2,55%** brut l'an ;
- Catégorie **C** : **5 ans in fine**, taux fixe **9,15%** brut l'an et/ou taux variable **TMM+2,95%** brut l'an ;
- Catégorie **D** : **7 ans dont 2 années de grâce**, taux fixe **9,20%** brut l'an et/ou taux variable **TMM+3,00%** brut l'an ;
- Catégorie **E** : **7 ans in fine**, taux fixe **9,45%** brut l'an et/ou taux variable **TMM+3,25%** brut l'an ;
- Catégorie **F** : **10 ans dont 5 années de grâce**, taux fixe **9,60%** brut l'an et/ou taux variable **TMM+3,35%** brut l'an ;

- Catégorie **G** : **10 ans in fine**, taux fixe **9,70%** brut l'an et/ou taux variable **TMM+3,45%** brut l'an.

Pour la catégorie A : Amortissement anticipé par rachat en Bourse :

L'émetteur s'engage unilatéralement à racheter les obligations subordonnées détenues par les souscripteurs initiaux de la catégorie A, exclusivement dédiée aux personnes physiques, désirant céder leurs titres en Bourse et ce, après une durée minimale de détention de 2 ans et dans un délai de quinze jours (10 séances de Bourse) à compter du jour d'introduction de l'ordre de vente sur le système de cotation en Bourse.

Ces opérations de rachat étant sans incidence sur le calendrier normal de l'amortissement des obligations subordonnées restant en circulation.

Les obligations subordonnées ainsi rachetées seront annulées conformément à la législation en vigueur. L'Émetteur sera libéré de toute obligation subordonnée relative aux titres annulés.

Le nombre d'obligations subordonnées maximum de rachat par la banque est de 400 000 obligations subordonnées. Les prix pied de coupon de rachat seront déterminés de manière à garantir aux souscripteurs des taux de rendement fixés en fonction de la période de détention des obligations subordonnées. Les taux garantis sont détaillés dans le tableau suivant :

Durée de détention	Cat A – Taux Fixe	Cat A – Taux Variable
≥ 2 ans et < 3 ans	7,4%	TMM + 1,2%
≥ 3 ans et < 4 ans	7,8%	TMM + 1,6%
≥ 4 ans et < 5 ans	8,2%	TMM + 2%

L'émetteur s'engage à publier aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT un avis portant sur le nombre d'obligations subordonnées rachetées et le nombre d'obligations subordonnées restant en circulation ainsi que les tableaux d'amortissements modifiés après chaque opération de rachat.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

Montant :

L'emprunt obligataire subordonné « BIAT Subordonné 2022-1 » est d'un montant de 150 000 000 dinars, divisé en 1 500 000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars, susceptible d'être porté à 200 000 000 dinars, divisé en 2 000 000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars.

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt subordonné seront ouvertes le **06/04/2022** et clôturées sans préavis au plus tard le **03/06/2022**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (200 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 2 000 000 obligations subordonnées.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 150 000 000 DT à la date de clôture de la période de souscription, soit le **03/06/2022**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 150 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **03/06/2022**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **06/07/2022** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du **06/04/2022** aux guichets de la **BIAT**, 70-72 Avenue Habib Bourguiba - Tunis et aux guichets de **Tunisie Valeurs**, intermédiaire en Bourse Immeuble INTEGRA, Centre Urbain Nord – 1082 Tunis Mahrajène.

But de l'émission

Le but de cet emprunt est de permettre à la BIAT de renforcer ses quasi-fonds propres et d'améliorer, par conséquent, ses ratios de solvabilité et de concentration des risques et ce, conformément aux règles prudentielles énoncées par la Banque Centrale de Tunisie.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **Dénomination de l'emprunt** : «BIAT SUBORDONNE 2022-1»
- **La législation sous laquelle les titres sont créés** : Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance). De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titres 5 chapitre 3 : des obligations.
Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n° 91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.
- **Nature des titres** : Titres de créance.
- **Forme des titres** : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créance)
- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations subordonnées souscrites, délivrée par l'intermédiaire en bourse TUNISIE VALEURS.
L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisi, ainsi que la quantité y afférente.

Prix de souscription et d'émission :

Les obligations subordonnées souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation subordonnée, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **03/06/2022**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt subordonné, soit le **03/06/2022** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :

Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**
 - **Taux fixe** : Taux annuel brut de **8,75%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
 - **Taux variable** : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) **+2,55%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 255 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois juin de

l'année N-1 au mois de mai de l'année N.

- ***Pour la catégorie B d'une durée de 5 ans :***

- ***Taux fixe :*** Taux annuel brut de **8,75%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- ***Taux variable :*** Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) **+2,55%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 255 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.

- ***Pour la catégorie C d'une durée de 5 ans in fine :***

- ***Taux fixe :*** Taux annuel brut de **9,15%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- ***Taux variable :*** Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) **+2,95%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 295 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.

- ***Pour la catégorie D d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :***

- ***Taux fixe :*** Taux annuel brut de **9,20%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- ***Taux variable :*** Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) **+3,00%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 300 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.

- ***Pour la catégorie E d'une durée de 7 ans in fine :***

- ***Taux fixe :*** Taux annuel brut de **9,45%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- ***Taux variable :*** Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) **+3,25%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 325 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.

- ***Pour la catégorie F d'une durée de 10 ans dont 5 années de grâce :***

- ***Taux fixe :*** Taux annuel brut de **9,60%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- ***Taux variable :*** Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) **+3,35%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 335 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.

- ***Pour la catégorie G d'une durée de 10 ans in fine :***

- ***Taux fixe :*** Taux annuel brut de **9,70%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque

obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- **Taux variable :** Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) **+3,45%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 345 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.

Amortissement-remboursement :

Les obligations subordonnées émises relatives aux catégories **A** et **B** feront l'objet d'un amortissement annuel constant par un cinquième de la valeur nominale, soit 20 DT par obligation. Cet amortissement commencera à partir de la première année.

Les obligations subordonnées émises relatives aux catégories **C**, **E** et **G** feront l'objet d'un seul amortissement in fine.

Les obligations subordonnées émises relatives à la catégorie **D** feront l'objet d'un amortissement annuel constant par un cinquième de la valeur nominale, soit 20 DT par obligation à partir de la troisième année.

Les obligations subordonnées émises relatives à la catégorie **F** feront l'objet d'un amortissement annuel constant par un cinquième de la valeur nominale, soit 20 DT par obligation à partir de la sixième année.

L'emprunt sera amorti en totalité le **03/06/2027** pour les catégories **A**, **B** et **C**, le **03/06/2029** pour les catégories **D** et **E** et le **03/06/2032** pour les catégories **F** et **G**.

Pour la catégorie A : Amortissement anticipé par rachat en Bourse

L'émetteur s'engage unilatéralement à racheter les obligations subordonnées détenues par les souscripteurs initiaux de la catégorie A, exclusivement dédiée aux personnes physiques, désirant céder leurs titres en Bourse et ce, après une durée minimale de détention de 2 ans et dans un délai de quinze jours (10 séances de Bourse) à compter du jour d'introduction de l'ordre de vente sur le système de cotation en Bourse.

Ces opérations de rachat étant sans incidence sur le calendrier normal de l'amortissement des obligations subordonnées restant en circulation.

Les obligations subordonnées ainsi rachetées seront annulées conformément à la législation en vigueur. L'émetteur sera libéré de toute obligation subordonnée relative aux titres annulés.

Le nombre d'obligations subordonnées maximum de rachat par la banque est de 400 000 obligations subordonnées. Les prix pied de coupon de rachat seront déterminés de manière à garantir aux souscripteurs des taux de rendement fixés en fonction de la période de détention des obligations subordonnées. Les taux garantis sont détaillés dans le tableau suivant :

Durée de détention	Cat A – Taux Fixe	Cat A – Taux Variable
≥ 2 ans et < 3 ans	7.4%	TMM + 1.2%
≥ 3 ans et < 4 ans	7.8%	TMM + 1.6%
≥ 4 ans et < 5 ans	8.2%	TMM + 2%

L'émetteur s'engage à publier aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT un avis portant sur le nombre d'obligations subordonnées rachetées et le nombre d'obligations subordonnées restant en circulation ainsi que les tableaux d'amortissements modifiés après chaque opération de rachat.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation subordonnée.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital seront effectués à terme échu le **03 juin** de chaque année.

Pour les catégories A et B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **03/06/2023** et le premier remboursement en capital aura lieu le **03/06/2023**.

Pour la catégorie C, le premier paiement en intérêts aura lieu le **03/06/2023** et le remboursement total en capital aura lieu le **03/06/2027**.

Pour la catégorie D, le premier paiement en intérêts aura lieu le **03/06/2023** et le premier remboursement en capital aura lieu le **03/06/2025**.

Pour la catégorie E, le premier paiement en intérêts aura lieu le **03/06/2023** et le remboursement total en capital aura lieu le **03/06/2029**.

Pour la catégorie F, le premier paiement en intérêts aura lieu le **03/06/2023** et le premier remboursement en capital aura lieu le **03/06/2028**.

Pour la catégorie G, le premier paiement en intérêts aura lieu le **03/06/2023** et le remboursement total en capital aura lieu le **03/06/2032**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

• **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt.

Par catégorie ce taux est de :

- Catégorie A : 8,75% brut l'an
- Catégorie B : 8,75% brut l'an
- Catégorie C : 9,15% brut l'an
- Catégorie D : 9,20% brut l'an
- Catégorie E : 9,45% brut l'an
- Catégorie F : 9,60% brut l'an
- Catégorie G : 9,70% brut l'an

• **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois de février 2022 à titre indicatif, qui est égale à 6,248% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 8,798% pour la catégorie A et B, de 9,198% pour la catégorie C, 9,248% pour la catégorie D, 9,498% pour la catégorie E, 9,598% pour la catégorie F, et 9,698% pour la catégorie G.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de :

- 2,55% pour la catégorie A et B
- 2,95%, pour la catégorie C
- 3,00% pour la catégorie D
- 3,25% pour la catégorie E
- 3,35% pour la catégorie F
- 3,45%, pour la catégorie G

et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

• **Durée totale :**

Les obligations du présent emprunt obligataire subordonné sont émises selon 7 catégories :

- Catégorie A : 5 ans ;
- Catégorie B : 5 ans ;
- Catégorie C : 5 ans in fine
- Catégorie D : 7 ans dont 2 années de grâce ;
- Catégorie E : 7 ans in fine ;
- Catégorie F : 10 ans dont 5 années de grâce ;
- Catégorie G : 10 ans in fine.

- **Durée de vie moyenne :**

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt.

Par catégorie, cette durée est de :

- Catégorie A : 3 ans ;
- Catégorie B : 3 ans ;
- Catégorie C : 5 ans.
- Catégorie D : 5 ans ;
- Catégorie E : 7 ans ;
- Catégorie F : 8 ans ;
- Catégorie G : 10 ans.

- **Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) :**

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêts.

Par catégorie, la duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de :

- Catégorie A : 2,697 années ;
- Catégorie B : 2,697 années ;
- Catégorie C : 4,229 années.
- Catégorie D : 4,166 années ;
- Catégorie E : 5,426 années ;
- Catégorie F : 5,887 années ;
- Catégorie G : 6,828 années.

Rang de créance et Maintien de l'emprunt à son rang :

- **Rang de créance :**

En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 25/03/2022 sous le n°22-004. Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

- **Maintien de l'emprunt à son rang :**

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances de même nature qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

Garantie :

Le présent emprunt subordonné ne fait aucune mention de garantie.

Notation de la banque :

La BIAT est notée **Caa 1** à long terme avec perspectives négatives pour les dépôts en monnaie locales et en devises et **B3** à long terme pour le risque de contrepartie en monnaie locale et en devise, en date du 24/11/2021 par l'agence de notation Moody's.

Notation de l'emprunt :

Le présent emprunt obligataire subordonné n'est pas noté.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire subordonné « BIAT Subordonné 2022-1 » est émis par Appel Public à l'Épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes, à tout investisseur potentiel ayant une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées (cf. facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées).

Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du **06/04/2022** aux guichets de la **BIAT**, 70-72 Avenue Habib Bourguiba - Tunis et aux guichets de **Tunisie Valeurs**, intermédiaire en Bourse Immeuble INTEGRA, Centre Urbain Nord – 1082 Tunis Mahrajène.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations subordonnées

L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du code des sociétés commerciales est applicable : les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une assemblée générale spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées.

Les dispositions des articles 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales. En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par l'article 52 c du code de l'IRPP et de l'IS, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur. Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS tel que modifié par l'article 24 de la loi de finance 2022, sont déductibles de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1er janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de dix mille dinars (10 000 dinars) sans que ce montant n'excède six mille dinars (6 000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations subordonnées :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « BIAT Subordonné 2022-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par Tunisie Clearing. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisis par ce dernier ainsi que la quantité d'obligations y afférente.

Marché des titres

Il n'existe pas d'emprunt obligataire émis par la BIAT coté sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, la BIAT s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt obligataire subordonné « **BIAT Subordonné 2022-1** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

La BIAT s'engage dès la clôture de l'emprunt obligataire subordonné « **BIAT Subordonné 2022-1** » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunal compétent en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées :

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

- ***Nature du titre :***

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (**clause de subordination telle que définie dans le paragraphe « Rang de créance »**)

- ***Qualité de crédit de l'émetteur :***

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur.

En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

- ***Le marché secondaire :***

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire subordonné:

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux du fait que certains emplois seraient octroyés à taux fixe, et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération visée par le CMF en date du 25/03/2022 sous le numéro 22-1074, du document de référence « BIAT 2022 » enregistré par le CMF en date du 25/03/2022 sous le n°22-004, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2022 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/04/2022 et des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31/12/2021, pour tout placement sollicité après le 30/04/2022.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public sans frais auprès de la BIAT, siège 70-72, avenue Habib Bourguiba - Tunis, Tunisie valeurs, Immeuble INTEGRA, Centre Urbain Nord – 1082 Tunis Mahrajène, tous les intermédiaires en Bourse et sur le site internet du CMF : www.cmf.tn.

Les indicateurs d'activités relatifs au premier trimestre 2022 et les états financiers arrêtés au 31/12/2021 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20/04/2022 et le 30/04/2022.

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2021	VL antérieure	Dernière VL
OPCVM DE CAPITALISATION					
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>					
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	20/07/92	208,788	211,554	211,583
2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/04/07	143,113	145,255	145,278
3 UNION FINANCIERE SALAMMO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99	119,334	120,938	120,955
4 SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17	128,525	130,538	130,559
5 LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	124,675	126,341	126,360
6 FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	124,360	126,388	126,409
7 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	119,831	121,417	121,434
8 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	48,476	49,007	49,013
9 SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	34,865	35,337	35,343
10 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANT	BH INVEST	06/07/09	118,444	120,195	120,213
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>					
11 FCP SALAMEIT CAP	AFC	02/01/07	18,458	18,710	18,713
12 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	130,231	131,163	131,172
13 CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	1,194	1,232	1,232
14 FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	125,198	126,927	126,942
15 UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	12,212	12,358	12,359
16 FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07	175,986	178,639	178,667
17 FCP SALAMEIT PLUS	AFC	02/01/07	12,097	12,236	12,237
18 FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	100,085	101,629	101,645
19 ATTJARI FCP OBLIGATAIRE	ATTJARI GESTION	23/08/21	102,185	103,831	103,849
20 FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE***	BNA CAPITAUX	03/04/07	14,495	14,573	14,574
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>					
21 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,952	1,981	1,984
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>					
22 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/05/93	65,900	66,563	66,570
23 SICAV PROSPERITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	25/04/94	139,219	136,959	137,027
24 SICAV OPPORTUNITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	11/11/01	109,364	104,535	104,522
25 AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20	111,243	112,840	112,857
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>					
26 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	139,028	139,397	139,610
27 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	533,143	534,641	535,276
28 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	137,906	136,682	136,879
29 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	176,092	176,347	177,030
30 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/09/10	98,227	99,313	99,186
31 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	09/05/11	131,857	132,449	132,284
32 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	167,720	165,043	165,058
33 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	149,704	143,886	143,792
34 FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	04/06/07	23,129	22,473	22,457
35 STB EVOLUTIF FCP	STB FINANCE	19/01/16	92,104	93,695	93,615
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>					
36 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2242,121	2260,804	2261,895
37 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	127,962	131,173	131,640
38 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	216,057	216,319	216,125
39 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,980	2,910	2,923
40 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,679	2,635	2,646
41 UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	65,250	63,949	64,024
42 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,336	1,350	1,351
43 FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,229	1,220	1,220
44 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,200	1,190	1,193
45 MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	106,676	105,207	105,212
46 AL AMANAH PRUDENCE FCP **	CGF	25/02/08	En liquidation	En liquidation	En liquidation
47 FCP MOUSSASSET	AFC	17/04/17	1187,879	1146,464	1143,055
48 FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	12,972	12,610	12,683
49 FCP BIAT-CEA PNT TUNIS AIR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/11/17	10,355	10,264	10,236
50 FCP ILBOURS A CEA	MAC SA	21/06/21	11,433	12,148	12,213
<i>SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION</i>					
51 UBCL-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00	88,113	87,223	87,262
<i>FCP ACTIONS DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>					
52 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,288	1,259	1,261

OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2021	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
SICAV OBLIGATAIRES								
53 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	18/05/21	4,548	109,644	110,861	110,873	
54 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	31/05/21	3,712	101,621	102,756	102,767	
55 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	14/09/21	5,309	107,869	109,440	109,456	
56 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	24/05/21	5,398	105,079	106,608	106,623	
57 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	28/05/21	6,883	107,086	108,892	108,911	
58 SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	26/05/21	5,411	109,883	111,401	111,416	
59 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	21/05/21	5,277	106,472	107,947	107,962	
60 SICAV TRESOR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	03/02/97	18/05/21	4,821	103,512	104,894	104,909	
61 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	29/06/21	2,630	103,245	103,635	103,636	
62 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	05/04/21	5,706	107,099	108,644	108,660	
63 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	03/05/21	6,342	109,109	110,807	110,825	
64 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	28/05/21	4,085	106,026	107,137	107,150	
65 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	28/05/21	3,660	105,277	106,353	106,364	
66 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	31/03/22	4,879	105,388	101,955	101,970	
67 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	25/05/21	4,129	104,652	106,108	106,123	
68 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	31/05/21	5,449	104,146	105,560	105,577	
69 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	28/05/21	3,709	106,957	107,887	107,896	
70 SICAV L'ÉPARGNANT	STB FINANCE	20/02/97	24/05/21	5,407	104,691	106,177	106,193	
71 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	27/05/21	5,757	102,939	104,245	104,257	
72 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	01/08/05	31/05/21	4,222	107,582	108,883	108,896	
73 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	28/04/21	4,022	103,256	104,364	104,376	
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
74 FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	18/05/21	3,742	109,904	111,236	111,250	
75 FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	21/05/21	5,114	106,205	107,770	107,787	
76 FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	31/05/21	4,033	108,972	110,644	110,662	
FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE								
77 FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	21/05/21	7,610	111,053	112,685	112,780	
SICAV MIXTES								
78 ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	18/05/21	0,199	66,230	63,621	63,262	
79 SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	21/05/21	0,442	99,498	98,148	98,505	
80 SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	05/04/21	0,730	18,119	18,190	18,193	
81 SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	31/03/22	14,327	289,132	276,720	276,987	
82 STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	31/05/21	15,763	2272,799	2233,913	2227,473	
83 SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE	30/03/94	19/05/21	1,823	70,374	70,495	70,451	
84 SICAV AVENIR	STB FINANCE	01/02/95	27/05/21	1,629	55,762	56,352	56,358	
85 UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	11/05/20	0,761	106,784	107,046	107,055	
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
86 FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	27/05/21	0,273	11,901	11,518	11,500	
87 FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	27/05/21	1,045	15,054	15,695	15,725	
88 ATTJARI FCP CEA	ATTJARI GESTION	30/06/09	19/05/21	0,081	15,964	15,799	15,753	
89 ATTJARI FCP DYNAMIQUE	ATTJARI GESTION	01/11/11	19/05/21	0,184	14,003	13,994	13,977	
90 FCP OPTIMUM ÉPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	28/05/20	0,040	9,701	8,992	9,006	
91 FCP DELTA ÉPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	31/05/21	0,728	101,175	101,947	102,063	
92 FCP AL IMITEZ	TSI	01/07/11	04/05/20	0,605	79,110	80,823	81,121	
93 FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	30/05/18	0,599	80,317	84,531	84,984	
94 TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	31/05/21	3,448	101,183	103,741	103,824	
95 UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	08/04/20	1,830	93,645	92,456	92,500	
96 CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	10,316	10,000	10,070	
97 FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	07/03/22	3,856	99,459	95,571	95,578	
98 FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	15/01/07	24/05/21	1,001	153,044	145,673	145,583	
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
99 FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	16/06/21	0,523	103,493	101,134	101,579	
100 FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	21/05/21	0,686	118,376	120,664	120,547	
101 FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	0,833	119,753	120,186	119,602	
102 MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	31/05/21	2,561	186,219	182,102	182,129	
103 MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	31/05/21	2,750	172,970	170,684	170,845	
104 MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	31/05/21	3,399	168,703	167,329	167,764	
105 MAC ÉPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	31/05/21	0,127	22,411	22,023	22,092	
106 MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	141,096	143,303	142,199	
107 FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/20	0,583	157,511	157,819	159,976	
108 FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	14/12/15	31/05/21	130,593	5414,197	5264,108	5253,578	
109 TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND *	CGF	29/07/16	28/05/20	99,012	En liquidation	En liquidation	En liquidation	
110 FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	02/06/21	1,594	89,960	90,172	90,316	
111 FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	12/11/18	31/05/21	105,254	4559,325	4571,177	4556,030	
112 FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	22/04/21	0,227	10,240	10,389	10,378	
113 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	28/05/21	5,728	168,487	169,791	169,640	
114 FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/05/16	24/05/21	106,138	10967,515	10925,947	10917,290	
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
115 FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	31/05/21	2,806	124,018	122,034	121,845	

* FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

** FCP en liquidation anticipée

*** Initialement dénommé BNAC PROGRÈS FCP

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**
Immeuble CMF – Centre Urbain Nord
Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**
www.cmf.tn
email : cmf@cmf.tn
Le Président du CMF
M. Salah ESSAYEL

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'admission au marché principal de la cote de la bourse de la « Société Tunisienne d'Automobile -STA - » et l'ouverture au public du fonds commun de placement à risque bénéficiant d'une procédure allégée « FCPR MOURAFIK II », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9, Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
3. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
4. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
5. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
6. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
7. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
10. BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
11. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
12.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
13.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
14. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	Boulevard Beji Caid Essebsi -lot AFH- DC8, Centre Urbain Nord -1082 TUNIS-	71 112 000
15. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
16. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
17.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
18.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
19.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
20.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
21. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
22. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
23. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
24. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
25.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
26.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
27.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
28. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
29.Hannibal Lease S.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Leman, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400

DERNIERE MISE A JOUR DU 17/03/2022

30. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
31. Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
32. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
33. Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
34. Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
35. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
36. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
37. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
38. Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
39. Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
40. SMART TUNISIE S.A	9, Bis impasse n°3, rue 8612 Z.I, Charguia 1-2035 Tunis	71 115 600
41. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
42. SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I - 2035 Tunis-	70 730 250
43. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
44. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
45. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
46. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
47. Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
48. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
49. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
50. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
51. Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Téoulba-	73 604 149
52. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
53. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
54. Société Immobilière et de Participations "SIMPAN"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
55. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
56. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
57. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
58. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
59. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
60. Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435
61. Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
62. Société Tunisienne d'Automobiles « STA »	Z.I Borj Ghorbel, la nouvelle médina -2096 Ben Arous-	31 390 290
63. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
64. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
65. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
66. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400

DERNIERE MISE A JOUR DU 17/03/2022

67. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiyf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
68. Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
69. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
70. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
71. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
72. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
73. Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
74. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
75. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
76. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
77. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
78. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
79. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
80. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
81. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
2. Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
5. BTK Leasing	11, rue Hédi Nouria, 8ème étage -1001 TUNIS-	70 241 402
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 ^{ème} étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10. Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11. Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20. Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
21. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420

DERNIERE MISE A JOUR DU 17/03/2022

22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
29. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
30. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
31. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
32. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
33. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
34. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
35. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
36. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
37. Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
38. Société Al Majed Investissement SA	Avenue de la Livre Les Berges du Lac II -153 Tunis-	71 196 950
39. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	36 010 101
40. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
41. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
42. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
43. Société Carthage Médical - Centre International Carthage Médical-	Zone Touristique, Jinen El Ouest Dkhila -5000 Monastir-	73 524 000
44. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
45. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
46. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
47. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
48. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
49. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
50. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
51. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
52. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
53. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-	74 624 424
54. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
55. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
56. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
57. Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
58. Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844

DERNIERE MISE A JOUR DU 17/03/2022

59. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
60.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
61. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
62.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
63.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
64.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
65.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
66.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
67.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
68.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
69.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
70.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
71.Société LLOYD Vie	Avenue Tahar Haddad -1053 Les Berges du Lac-	71 963 293
72.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
73. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
74.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
75.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
76.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
77.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
78.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
79.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
80.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
81.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
82.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
83.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
84.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
85.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
86.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
87.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
88.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
89. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
90.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
91.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
92.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
93.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
94.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
95. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411

96. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
97. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
98. UIB Assurances	Rue du Lac Turkana –Les berges du Lac -1053 Tunis-	
99. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AL AMANAH PRUDENCE FCP (1)	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte- Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
2	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
3	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
12	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
13	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte- Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
14	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte- Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
15	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
17	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
19	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
20	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis

DERNIERE MISE A JOUR DU 17/03/2022

21	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
22	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
23	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
24	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
25	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
26	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
27	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
28	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
29	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
30	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
31	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
32	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
33	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
34	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
35	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
36	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
37	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP ILBOURSA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
39	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
40	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
41	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
42	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT- TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
43	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
44	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
45	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
46	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
48	FCP MOUASSASSETT	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053

DERNIERE MISE A JOUR DU 17/03/2022

				AFC-	Tunis
49	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
50	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
51	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte- Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
52	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
53	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
54	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
55	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
56	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
57	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
58	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
59	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
60	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
61	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
62	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
63	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUIDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
64	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
65	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
66	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
67	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
68	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin - 1001 Tunis
69	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
70	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
71	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
72	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
73	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

DERNIERE MISE A JOUR DU 17/03/2022

74	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère
76	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte- Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
81	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
82	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
83	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
84	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
85	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
86	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
87	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
88	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
89	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
90	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
91	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
92	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
93	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
94	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
95	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
96	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
97	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
98	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
99	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
100	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène

101	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
102	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
103	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère
104	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
105	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
106	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
107	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
108	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
109	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
110	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
111	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
112	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
113	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
114	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
115	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK-1001 Tunis

(1) FCP en liquidation anticipée

(2) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	SOCIAL BUSINESS	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALEASE SEED FUND 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	ANAVA SEED FUND	FLAT6LABS Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
5	CAPITAL'ACT SEED FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis

DERNIERE MISE A JOUR DU 17/03/2022

23	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR INTILAQ FOR GROWTH	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR INTILAQ FOR EXCELLENCE	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR FONDS CDC CROISSANCE 1	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
31	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
34	TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis
35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 -Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
41	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
42	FCPR SWING 2	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
43	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94, Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
44	STB GROWTH FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
45	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
46	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
47	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV - MUSANADA	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
48	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV – MUSANADA II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
49	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
50	FCPR BYRSA FUND I	DIDO CAPITAL PARTNERS	Avenue Neptune, Immeuble la Percée Verte, Bloc B, 5ème étage, Appartement B5.2, Les Jardins De Carthage, 1090-Tunis
51	FCPR TANMYA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
52	FCPR MOURAFIK II	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis

LISTE DES FONDS DE FONDS

		Gestionnaire	Adresse
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053- Tunis.

LISTE DES FONDS D'INVESTISSEMENT SPÉCIALISÉS

		Gestionnaire	Adresse
1	FIS INNOVATECH	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053- Tunis.
2	FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis

** Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.*

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS

Société de Placement et de Développement Industriel et Touristique

« S.P.D.I.T. - SICAF »

Siège social : Boulevard El Béji Caïd Essebsi, n°5, Centre Urbain Nord, 1082 Tunis

La Société de Placement et de Développement Industriel et Touristique « SPDIT-SICAF » publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2021 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 14 avril 2022. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes : Mr Sami MENJOUR (Audit Consulting Management) et Mr Tarek ABDENNADHER.

Actifs**ACTIFS NON COURANTS**Notes**31/12/2021****31/12/2020****Actifs immobilisés**

Immobilisations incorporelles

2

16 751

16 751

Moins : amortissements

2

13 912

12 346

2

2 838

4 404

Immobilisations corporelles

2

425 727

425 727

Moins : amortissements

2

382 475

338 596

2

43 252

87 131

Immobilisations financières

3

23 557 980

23 175 180

Moins : provisions

3

8 119 970

6 953 813

3

15 438 010

16 221 367

Total des actifs immobilisés

15 484 100

16 312 902

TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS**15 484 100****16 312 902****ACTIFS COURANTS**

Intermédiaires en bourse

8 600

21 945

Autres actifs courants

4

2 484 721

3 135 457

Moins : provisions

4

1 486

4

2 483 235

3 135 457

Placements et autres actifs financiers (*)

5

31 882 958

49 414 227

Moins : provisions (*)

5

2 979 977

2 507 788

5

28 902 981

46 906 438

Liquidités et équivalents de liquidités (*)

6

26 435 645

7 167 124

TOTAL DES ACTIFS COURANTS**57 830 461****57 230 964****Total des actifs****73 314 560****73 543 866**

(*) Pour une meilleure lecture des états financiers et pour le besoin de la comparabilité, les soldes de ces rubriques de l'exercice 2020 ont été retraités.

(Exprimé en dinars)

Capitaux propres et Passifs

	<u>Notes</u>	31/12/2021	31/12/2020
Capital social	7	28 000 000	28 000 000
Réserve Légale	7	2 800 000	2 800 000
Réserves Ordinaires	7	1 777 162	1 777 162
Prime d'émission	7	2 418 750	2 418 750
Réserves à régime spécial	7	4 213 996	4 213 996
Réserves pour réinvestissement exonérés	7	822 838	822 838
Résultats reportés	7	13 928 297	13 812 710
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		53 961 043	53 845 456
Résultat Net		17 431 933	16 915 587
<u>Total des capitaux propres avant affectation</u>		71 392 976	70 761 043
<u>Passifs non courants</u>			
Provision pour risques et charges (*)	8	507 387	501 398
<u>Total des passifs non courants</u>		507 387	501 398
<u>PASSIFS COURANTS</u>			
Autres passifs courants	9	1 414 198	2 281 426
<u>TOTAL DES PASSIFS COURANTS</u>		1 414 198	2 281 426
<u>Total des passifs</u>		1 921 585	2 782 824
<u>Total des capitaux propres et des passifs</u>		73 314 560	73 543 866

(*) Pour une meilleure lecture des états financiers et pour le besoin de la comparabilité, le solde de l'exercice 2020 de cette rubrique a été retraité.

LES NOTES FONT PARTIE INTEGRANTE DES ETATS FINANCIERS

(Exprimé en dinars)

	<u>Notes</u>	31/12/2021	31/12/2020
<u>Produits d'exploitation</u>			
Dividendes des participations non cotées	10	14 545 301	14 360 705
Dividendes des placements cotés	10	2 654 720	445 167
Plus-value sur cessions des placements	10	1 199 568	7 551
Revenus des placements monétaires	10	1 887 781	4 051 606
Autres produits d'exploitation	10	106 571	115 525
Reprises sur provisions antérieures	10	95 362	702 110
		20 489 302	19 682 665
<u>Charges d'exploitation</u>			
Commissions et charges assimilées	11	59 159	56 804
Moins-values sur cessions de titres	11	7 175	100 000
Dotation aux provisions pour risques et charges	11	7 475	1 486
Dotation aux provisions pour dépréciations de titres	11	1 733 707	739 283
Dotation aux amortissements	11	45 445	58 276
Charges de personnel	11	343 853	329 180
Autres charges d'exploitation	11	310 295	326 561
		2 507 109	1 611 590
		17 982 193	18 071 075
<u>Résultat d'exploitation</u>			
<i>Résultat des activités ordinaires avant impôt</i>			
		17 982 193	18 071 075
<u>Impôt sur les sociétés</u>	12	220 914	794 942
<u>Impôt sur les Capitaux Mobiliers</u>	13	316 722	315 121
<i>Résultat des activités ordinaires après impôt</i>			
		17 444 557	16 961 012
<u>Contribution Sociale de Solidarité</u>		12 624	45 425
<u>Résultat Net de l'exercice</u>			
		17 431 933	16 915 587

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE**(Exprimé en Dinars)**

	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
<u>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</u>		
<u>Résultat</u>	17 431 933	16 915 587
Ajustement pour amortissements et Provisions	1 786 627	797 559
Ajustement pour reprise sur amortissements et Provisions	-95 362	-702 110
Variations des créances	13 346	-2 497
Variations des autres actifs courants	650 736	50 464
Variation brute des placements et autres actifs financiers	17 531 269	3 035 503
Variation du passif courant	-867 228	369 119
<u>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</u>	36 451 320	20 463 625
<u>Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement</u>		
Décaissements provenant des acquisitions des immobilisations incorporelles		-4 699
Décaissements provenant des acquisitions des immobilisations corporelles		-3 006
Décaissements provenant des acquisitions des immobilisations financières	-1 000 000	-2 500 000
Encaissement provenant de la cession des autres immobilisations financières	17 200	9 900
Encaissement provenant de la cession des immobilisations financières	600 000	920 043
<u>Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement</u>	-382 800	-1 577 762
<u>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</u>		
Dividendes et autres distributions	-16 800 000	-16 800 000
Encaissement provenant de la cession des actions SPDIT		
Dividendes des actions SPDIT		
<u>Flux de trésorerie affectés aux activités de financement</u>	-16 800 000	-16 800 000
<u>Variation de trésorerie</u>	<u>19 268 520</u>	<u>2 085 863</u>
Trésorerie au début de l'exercice	7 167 124	5 081 261
Trésorerie en fin de période	26 435 645	7 167 124

LES NOTES FONT PARTIE INTEGRANTE DES ETATS FINANCIERS

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

NOTE 1 - SYSTEME ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

1.1. PRESENTATION DES COMPTES ET DE LA SOCIETE

- La Société de Placement et de Développement Industriel et Touristique "S.P.D.I.T" est une société d'investissement à capital fixe qui a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres, d'un portefeuille de valeurs mobilières.
- La Société a été agréée en tant que société d'investissement par décision du Ministre du Plan et des Finances, en date du 16 Octobre 1989.
- Les comptes de la SPDIT sont tenus et présentés conformément aux dispositions du Système Comptable des Entreprises fixé par la loi 96 - 112 du 30 Décembre 1996 et les états financiers qui en découlent comportent le bilan, l'état de résultat, le tableau des flux de trésorerie et les notes aux états financiers.

1.2. PRESENTATION DU SYSTEME COMPTABLE

La comptabilité de la SPDIT est tenue sur micro - ordinateur, au moyen des journaux auxiliaires suivants :

- Journal auxiliaire Banques
- Journal auxiliaire Caisse
- Journal auxiliaire intermédiaires en Bourse
- Journal auxiliaire Opérations Diverses.

Mensuellement, un grand livre par compte et une balance générale sont édités, reprenant le total des mouvements des comptes.

1.3. UNITE MONETAIRE

Les états financiers de la SPDIT ainsi que la comptabilité sont tenus en Dinar Tunisien.

1.4. EVALUATION DES PARTICIPATIONS ET DES PLACEMENTS

- Les participations et les placements sont portés en comptabilité à leur coût d'achat historique hors frais accessoires d'acquisition.
- Au cours de l'exercice et au moment de leur cession, ils sont évalués à leur prix moyen pondéré.
- Une provision pour dépréciation est constituée pour les valeurs cotées en Bourse lorsque le cours moyen boursier du mois de décembre est inférieur à la valeur comptable.
- Il n'est pas tenu compte des plus-values lorsque le cours moyen boursier du mois de décembre est supérieur à la valeur comptable arrêtée à la même date.
- Pour les participations à long terme non cotés, l'évaluation à la date de clôture est faite en se référant à la valeur d'usage en prenant en considération :
 - L'actif net tel qu'il découle des états financiers ;
 - Le secteur d'activité auquel appartient la société ;
 - L'importance du patrimoine immobilier ;
 - Les résultats réalisés au cours des derniers exercices et les perspectives de rentabilité ;

Une provision pour dépréciation du portefeuille titres est constituée pour couvrir la différence entre la valeur d'usage de l'action et sa valeur d'acquisition.

1.5. IMMOBILISATIONS & AMORTISSEMENTS

Les immobilisations sont portées en comptabilité à leur coût d'acquisition.

Elles sont amorties par application des taux suivants :

- Logiciels informatiques	33%
- Matériel de transport	20%
- Mobilier et matériel de bureau	10%
- Agencements, aménagements et installations	10%
- Matériel informatique	15%

Les immobilisations dont la valeur est inférieure ou égale à 500 dinars sont amorties en totalité dès le premier exercice d'acquisition.

Ces taux sont appliqués linéairement. Ils sont conformes à ceux retenus à la clôture de l'exercice précédent et à ceux admis par l'administration fiscale.

1.6. REGIME FISCAL

La Société SPDIT est régie par les lois, N° 88-92, N° 92-113, N° 95-87 et N° 95-88.

1.7. COMPTABILISATION DES REVENUS

- Les dividendes sont comptabilisés, en tant que revenus sur la base des décisions de distribution intervenues avant l'arrêté définitif de cet exercice.
- Les plus-values de cession sont portées dans un compte de produits à la réalisation effective de la cession en Bourse.
- Les intérêts sur les placements sont enregistrés lorsqu'ils sont courus.

1.8. DONNEES COMPARATIVES

Pour une meilleure lecture des états financiers et pour le besoin de la comparabilité, les soldes des rubriques suivantes relatives à l'exercice 2020 ont été retraités. Ces données se présentent dans le tableau ci-dessous :

Rubriques	Note	Soldes 2020 retraités	Soldes 2020	Retraitements	Références	Commentaires
Immobilisations financières	3	23 175 180	18 946 650	4 228 529	(1)	Reclassement de titres de placement en titres de participation
Provisions des immobilisations financières	3	6 953 813	4 846 792	2 107 021	(2)	Reclassement des provisions relatives aux titres reclassés en titres de participation
Placements et autres actifs financiers	5	49 414 227	60 542 958	-11 128 731	(1)	-Reclassement des titres de placements en immobilisation financières pour 4 228 529 DT -Reclassement des billets de trésorerie échéances à moins de trois mois en liquidités et équivalents de liquidités pour 6 900 202 DT
Provisions des Placements et autres actifs financiers	5	2 507 788	4 614 809	-2 107 021	(2)	Reclassement des provisions relatives aux titres reclassés en titres de participation.
Liquidités et équivalents de liquidités	6	7 167 124	266 922	6 900 202	(1)	Reclassement des billets de trésorerie échéances à moins de trois mois en liquidités et équivalents de liquidités
Provision pour risques et charges	8	501 398	0	501 398	(3)	Reclassement des provisions pour risques et charges à + 1 an en passifs non courants
Autres passifs courants	9	0	501 398	-501 398	(3)	Reclassement des provisions pour risques et charges à + 1 an en passifs non courants

NOTE 2 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

(En DT)

En Dinars Tunisiens		Valeurs brutes				Amortissements			VCN
Immobilisations	Désignation	au 01/01/2021	Acquisitions & cessions	au 31/12/2021	Taux	au 01/01/2021	Dotations 2021	au 31/12/2021	au 31/12/2021
Incorporelles	Logiciels	16 751		16 751	33,33%	12 346	1 566	13 912	2 838
		16 751		16 751		12 346	1 566	13 912	2 838
Corporelles	Mat. Transport	402 154		402 154	20%	320 800	42 474	363 274	38 880
	Equip de bureaux	15 170		15 170	10%	14 264	222	14 486	684
	Accessoires de bureau	737		737	10%	699	34	732	4
	Mat.Informatique	7 666		7 666	15%	2 833	1 150	3 983	3 683
		425 727	0	425 727		338 596	43 879	382 475	43 252

NOTE 3 - IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

(En DT)

Notes	Libellé du compte	31/12/2021	31/12/2020
3-1	Actions non cotées-groupe	13 853 456	13 853 456
3-1	Provisions pour dépréciation des actions non cotées groupe	-3 541 331	-2 794 292
3-2	Autres actions non cotées	2 941 000	2 941 000
3-2	Provisions pour dépréciation autres actions non cotées	-2 052 500	-2 052 500
3-3	Autres actions cotées	4 228 529	4 228 529
3-3	Provisions pour dépréciation autres actions cotées	-2 526 139	-2 107 021
3-4	Emprunts obligataires	2 500 000	2 100 000
	Autres immobilisations financières	34 995	52 195
	TOTAL	15 438 010	16 221 367

3.1. ACTIONS NON COTEES GROUPE

(En DT)

Participations non cotées-Groupe	Capital		31/12/2021				31/12/2020			
	Titres Emis	% direct dans le capital	Nombre	Valeur	Provisions	Dividendes	Nombre	Valeur	Provisions	Dividendes
S.I. Notre Dame	15 000	43,00%	6 450	1 788 815	1 788 815		6 450	1 788 815	1 788 815	
SEABG	8 097 500	30,64%	2 481 285	1 440 923		13 687 011	2 420 766	1 440 923		13 687 011
SBT	14 350 000	27,78%	3 986 441	1 236 210		418 576	3 986 441	1 236 210		418 576
STBN	1 886 100	11,50%	216 958	1 522 796	1 522 796		216 958	1 522 796	775 757	
STBO	1 664 000	13,63%	226 800	1 618 480			226 800	1 618 480		
LA PREFORME	122 005	11,10%	13 538	968 570			13 538	968 570		
SGBIA	495 500	15,25%	75 577	4 852 762		226 731	75 577	4 852 762		226 731
SNB	130 200	1,15%	1 502	124 900		7 510	1 502	124 900		7 510
SLD	698 500	0,43%	3 000	300 000	229 720		3 000	300 000	229 720	
Total en DT				13 853 456	3 541 331	14 339 828		13 853 456	2 794 292	14 339 828

3.2. AUTRES ACTIONS NON COTEES

(En DT)

Autres participations non cotées	Capital		31/12/2021				31/12/2020			
	Titres Emis	% direct dans le capital	Nombre	Valeur	Provision	Dividende	Nombre	Valeur	Provision	Dividende
Hôtel " El Mansour -Tabarka	1 573 950	7,62%	120 000	1 200 000	1 200 000		120 000	1 200 000	1 200 000	
Hôtel Ecrin de Hammamet	270 500	13,77%	37 250	372 500	372 500		37 250	372 500	372 500	
Hôtel.jardins de Hammamet	15 600	15,38%	2 400	240 000	240 000		2 400	240 000	240 000	
Sté Tourisme et Loisir (Hôtel)	133 000	1,58%	2 100	210 000	210 000		2 100	210 000	210 000	
Sté Union Factoring	3 000 000	5,00%	150 000	750 000		150 000	150 000	750 000		
Tunis Centre	100 000	1,38%	1 375	137 500		55 000	1 375	137 500		20 625
STC	530 000	0,03%	166	1 000		473	166	1 000		252
STPAT	4 500	6,67%	300	30 000	30 000		300	30 000	30 000	
Total en DT				2 941 000	2 052 500	205 473		2 941 000	2 052 500	20 877

3.3. AUTRES ACTIONS COTEES

(En DT)

		Capital		2 021			2 020			Cours 2021	Provision antérieure	Provision au 31/12/2021	Dotation au 31/12/2021
Actions	VN	Titres émis	%	Qtt	C.M-21	Valeur	Qtt	C.M-20	Valeur				
STB	5 DT	155 375 000	0,41%	632 154	6,689	4 228 529	632 154	6,689	4 228 529	2,693	-2 107 021	-2 526 139	-419 118
Total		155 375 000		632 154		4 228 529	632 154		4 228 529		-2 107 021	-2 526 139	-419 118

3.4. OBLIGATIONS

(En DT)

Obligation	Solde au 31/12/2020	Souscription 2021	Reclassement échéances -1an	Solde au 31/12/2021
Emprunt obligataire BH 2017 (1)	100 000		100 000	
Emprunt obligataire Amen Bank 2020 (2)	2 000 000		500 000	1 500 000
Emprunt National (3)		1 000 000		1 000 000
TOTAL	2 100 000	1 000 000	600 000	2 500 000

- L'emprunt Banque de l'Habitat (BH) souscrit en 2017 pour 500 000 D est rémunéré à un taux fixe de 7,4%.
- L'emprunt Amen Bank souscrit en 2020 pour 2 500 000 D est rémunéré à un taux fixe de 9,5%.
- L'emprunt National souscrit en 2021 pour 1 000 000 D est rémunéré au taux du TMM+2,55%.

Ces obligations ont généré au 31 Décembre 2021 des intérêts pour 250 931 DT.

NOTE 4 - AUTRES ACTIFS COURANTS

(En DT)

Note	Libellé	31/12/2021	31/12/2020
	Personnels débiteurs	17 552	16 614
	Etat et collectivités publiques	1 664 124	2 440 315
	Compte d'attente	448 736	286 260
	Autres débiteurs divers	183 824	226 254
	Créance sur cession de titres	1 486	1 486
	Produits à recevoir	20 571	28 388
	Charges constatées d'avance	148 428	136 139
	TOTAL	2 484 721	3 135 457

NOTE 5 - PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS

(En DT)

Notes	Libellé	31/12/2021	31/12/2020
5-1	Actions Tunisiennes cotées	15 519 353	15 526 755
5-2	Actions Sicav et FCP	1 763 605	1 867 471
5-3	Billets de trésorerie, Certificats de dépôt et pensions livrées	14 000 000	31 200 000
	Echéances à moins d'1 an /obligations	600 000	820 000
	Placements et autres actifs financiers	31 882 958	49 414 227
	Provisions pour dépréciation des actions cotées	-2 979 977	-2 507 788
	TOTAL	28 902 981	46 906 438

5.1. ACTIONS TUNISIENNES COTEES & PROVISIONS POUR DEPRECIATION DE TITRES COTES

(En DT)

		Capital		2021			2020			Cours	Résultat	Réalisé°	Provisions	Reprise de	Provisions	Dotation	Dividendes
Actions	VN	Titres émis	%	Qtt	C.M-21	Valeur	Qtt	C.M-20	Valeur	31/12/21	Latent	2021	Antérieures	Prov/cours	31/12/2021	31/12/2021	2021
A.Leasing	10,000	2 750 000	1,75%	48 246	22,363	1 078 907	48 246	22,363	1 078 907	12,165			-564 894	72 900	-491 995		24 123
ATL	1,000	32 500 000	0,19%	62 998	2,670	168 198	62 998	2,670	168 198	1,835			-66 771	14 175	-52 597		4 725
ATB	1,000	100 000 000	0,21%	214 295	2,806	601 365	214 295	2,806	601 365	2,340					-99 915	-99 915	
Attijari bank	5,000	40 741 997	0,13%	51 250	16,566	849 000	51 250	16,566	849 000	30,285	703 106						138 375
BH	5,000	47 600 000	0,21%	99 909	8,840	883 173	99 909	8,840	883 173	8,951	11 112						59 945
BIAT	5,000	35 000 000	1,12%	392 086	11,212	4 396 234	196 042	22,425	4 396 234	58,414	18 507 078						1 960 430
BNA	5,000	64 000 000	0,02%	13 883	7,565	105 025	13 883	7,565	105 025	7,558					-98	-98	6 942
BT	1,000	225 000 000	0,26%	584 730	0,997	583 084	584 730	0,997	583 084	5,351	2 545 807						204 656
CC	1,000	343 624 940	0,13%	440 000	2,426	1 067 428	440 000	2,426	1 067 428	1,335			-245 948		-480 028	-234 080	
CIL	5,000	5 000 000	1,00%	50 000	5,846	292 324	50 000	5,846	292 324	17,030	559 176						89 750
DH	10,000	54 907 262	0,12%	68 494	14,600	1 000 012	68 494	14,600	1 000 012	14,769	11 575		-8 288	8 288			25 343
ICF	10,000	2 100 000	2,21%	46 355	23,415	1 085 394	46 355	23,415	1 085 394	79,363	2 593 478						69 533
MONOPRIX	2,000	19 969 372	1,11%	221 699	2,849	631 708	224 297	2,849	639 111	4,722	415 154	6 253					
POULINA	1,000	180 003 600	0,00%	5 400	5,509	29 750	5 400	5,509	29 750	11,547	32 604						1 404
SAH	1,000	65 345 760	0,05%	35 051	7,282	255 230	35 051	7,282	255 230	11,096	133 696						8 062
Sotetel	5,000	4 636 800	2,26%	104 618	20,121	2 105 030	104 618	20,121	2 105 030	2,899			-1 577 756		-1 801 743	-223 987	10 462
TPR	1,000	50 000 000	0,07%	36 676	2,504	91 824	36 676	2,504	91 824	4,314	66 396	-					11 003
TUNIS RE	5,000	20 000 000	0,17%	33 704	8,772	295 664	33 704	8,772	295 664	7,182		-	-44 131		-53 602	-9 471	8 257
						15 519 353			15 526 754		25 579 182	6 253	-2 507 788	95 362	-2 979 977	-567 550	2 623 008

- La variation enregistrée en 2021 par rapport à 2020 correspond à une vente de 2 598 actions Monoprix pour 7 402 dinars ;
- Les plus-values latentes calculées sur la base du cours boursier à la clôture du mois de décembre 2021 soit 25 579 182 dinars, sont données à titre d'information.
- Conformément au principe énoncé dans la note 1.4, ces plus-values ne sont pas prises en compte.

5.2. ACTONS SICAV

(En DT)

Libellé	Valeur comptable au 31/12/2021	Valeur liquidative au 31/12/2021	Résultat latent
Sicav Obligataire	218 680	224 184	5 504
Sicav Mixte et FCP	1 544 925	1 800 271	255 346
TOTAL en DT	1 763 605	2 024 455	260 850

Les placements SICAV sont évalués au 31 Décembre 2021 à leur coût d'acquisition. Les plus-values latentes ne sont pas prises en compte dans le résultat de l'exercice.

5.3. BILLETS DE TRESORERIE & CERTIFICATS DE DEPOT

Les billets de trésorerie et certificats de dépôt sont ventilés par durée résiduelle comme suit :

(En DT)

Échéance	Mai-22	Juin-22	Août-22	Total
Certificats de dépôt	0	500 000	12 000 000	12 500 000
Billets de trésorerie	1 500 000	0	0	1 500 000
Montant en DT	1 500 000	500 000	12 000 000	14 000 000

NOTE 6 - LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS DE LIQUIDITÉS

(En DT)

Désignation	31/12/2021	31/12/2020
Banques	182 575	265 759
Caisse	3 070	1 163
Certificats de dépôt	20 500 000	2 000 000
Billets de trésorerie	5 750 000	4 500 000
Pension livrée	0	400 202
Total	26 435 645	7 167 124

NOTE 7 - CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres après résultat de la période totalisent, un montant de 71 392 976 DT contre 70 761 043 DT au 31 Décembre 2020. Les mouvements des capitaux propres intervenus au cours de l'exercice 2021 sont détaillés au tableau ci-dessous :

(En DT)

Désignation	Capital	Réserve légale	Réserve ordinaire	Réserves pour réinvestisse- ments exonérés	Réserves à régime spécial	Prime d'émission	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total capitaux propres
Solde au 31 décembre 2020	28 000 000	2 800 000	1 777 162	822 838	4 213 996	2 418 750	13 812 710	16 915 587	70 761 043
Affectation résultats reportés							-13 812 710	13 812 710	
Affectation résultat 2020- résultats reportés 2020							13 928 297	-13 928 297	
Dividende 2020								-16 800 000	-16 800 000
Résultat								17 431 933	17 431 933
Total	28 000 000	2 800 000	1 777 162	822 838	4 213 996	2 418 750	13 928 297	17 431 933	71 392 976

7.1. CAPITAL

Le capital est composé de 28 000 000 actions d'une valeur nominale de 1 DT chacune.

7.2. RESERVES POUR REINVESTISSEMENTS EXONERES

Ce compte enregistre la réaffectation des réserves ordinaires en réserves pour réinvestissements exonérés correspondant au montant des opérations de réinvestissements en exonérations d'impôts opérées par la société de 1999 à 2009 et approuvées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 avril 2015.

7.3. RESULTATS REPORTES

Le montant de 13 812 710 dinars correspond aux résultats reportés tels qu'ils découlent de l'affectation du résultat de l'exercice 2020 conformément à la 7^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 avril 2021.

7.4. RESULTAT PAR ACTION

Le résultat par action au 31 Décembre 2021 s'élève à 0,623 dinars contre 0,604 dinars au 31 Décembre 2020.

7.5. SITUATION DES RESERVES ET AUTRES ELEMENTS DES CAPITAUX PROPRES NON SOUMIS À LA RETENUE À LA SOURCE AU MOMENT DE LEUR DISTRIBUTION FUTURE.

En application des dispositions de l'article 19 de la loi 2013-54 du 30 Décembre 2013 portant loi des finances pour l'année 2014, les réserves et autres éléments des capitaux propres qui ne seront pas concernés par la retenue à la source se détaillent au 31 Décembre 2021 comme suit :

(En DT)

Désignation	31/12/2021	31/12/2020
Réserve légale	2 800 000	2 800 000
Réserve ordinaire	1 777 162	1 777 162
Réserve à régime spécial et réserves pour réinvestissement exonérés	1 816 338	1 816 338
Prime d'émission	2 418 750	2 418 750
Total	8 812 250	8 812 250

NOTE 8 - PASSIFS NON COURANTS

8.1. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

La provision pour risques et charges soit 507 387 dinars correspond à la Provision pour départ à la retraite pour 7 475 dinars et à hauteur de 499 912 D, à la provision constituée pour couvrir le risque lié au contrôle fiscal effectué en décembre 2010 portant sur la période allant du 1er janvier 1999 au 31 décembre 2010 et objet de la taxation d'office notifiée en novembre 2016 réclamant un complément d'impôt en principal et intérêt de 689 932 D avec une correction à la baisse du report de l'IS de 185 267 D à fin 2010.

Suite au recours en justice de la société, le tribunal de première instance a ramené le complément d'impôt réclamé par l'administration fiscale à 523 356 D en principal et intérêts. La société a interjeté appel de cette décision.

En date du 20 mai 2019, la cour d'appel a confirmé le jugement de première instance. N'étant pas satisfaite, la société s'est pourvue en cassation auprès du tribunal administratif depuis le 20 novembre 2019. À la clôture des comptes 2021, aucune nouvelle n'est parvenue à la société à propos de l'issue de cette affaire.

NOTE 9 - AUTRES PASSIFS COURANTS

(En DT)

Note	Libellé	31/12/2021	31/12/2020
	Etat et collectivités publiques	18 185	13 163
	Personnels et comptes rattachés	196 226	161 167
	Sté de groupe	181 821	223 598
	Créditeurs divers	27 077	23 790
	Charges à payer	40 000	67 324
9-1	Produit perçus d'avance	717 351	952 017
9-2	Impôt à liquider	220 914	794 942
	Contribution Sociale Solidaire	12 624	45 425
	Total	1 414 198	2 281 426

9.1. PRODUITS PERÇUS D'AVANCE

Ce compte enregistre les intérêts des billets de trésorerie perçus et non encore courus.

9.2. IMPOT A LIQUIDER

Ce compte enregistre l'impôt sur les sociétés à payer au titre du bénéfice de l'exercice 2021. (Cf Note N°12 ci-après).

NOTE 10 - LES PRODUITS D'EXPLOITATION

REVENUS	Solde en DT	
	31/12/2021	31/12/2020
DIVIDENDES DES PARTICIPATIONS NON COTEES	14 545 301	14 360 705
Dividendes des participations du groupe -non cotées	14 339 828	14 339 828
Dividendes des autres participations-non cotées	205 473	20 877
DIVIDENDES DES PLACEMENTS COTES	2 654 720	445 167
Dividendes des placements cotés	2 623 008	400 526
Dividendes SICAV	31 712	44 641
PLUS VALUES DE CESSION	1 199 568	7 551
Plus-value sur cession des actions SICAV	17 056	5 771
Plus-value sur cession des placements cotés	6 825	37
Plus-value sur cession autres placements non cotés	1 175 686	1 744
REVENUS DES PLACEMENTS	1 887 781	4 051 606
Revenus des billets de trésorerie	780 617	213 083
Revenus des obligations	250 931	149 815
Revenus des fonds en dépôt et autres intérêts		
Revenus des certificats de dépôt	855 005	3 678 159
Revenus des autres placements	1 226	10 550
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	106 571	115 525
Jetons de présence et autres produits d'exploitation	93 750	93 750
Produits Financiers hors exploitation	11 487	19 867
Autres Produits d'exploitation	1 334	1 908
REPRISES SUR PROVISIONS ANTERIEURES	95 362	702 110
Reprise des provisions sur titres de placement en bourse	95 362	578 523
Reprise des provisions sur titres de participation		123 587
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	20 489 302	19 682 665

NOTE 11 - LES CHARGES D'EXPLOITATION

CHARGES	Solde en DT	
	31/12/2021	31/12/2020
Commissions et charges assimilées	59 159	56 804
Moins-values sur cessions de titres	7 175	100 000
Dotation aux provisions pour risques et charges & I.D.R	7 475	1 486
Dotation aux provisions pour dépréciations de titres	1 733 707	739 283
Dépréciation de titres non cotés	747 039	
Dépréciation de titres cotés	986 668	739 283
Charges de personnel	343 853	329 180
Salaires	292 916	281 962
Autres charges de personnels	50 937	47 218
Autres charges d'exploitation	310 295	326 561
Impôt et taxes	54 253	53 648
Diverses charges d'exploitation	256 042	272 913
Dotation aux amortissements	45 445	58 276
TOTAL	2 507 109	1 611 590

NOTE 12 - TABLEAU DE DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

(En DT)

Note 12 : Tableau de détermination du résultat fiscal 2021

Résultat comptable avant impôt	17 982 193
Réintégrations	1 883 350
Perte sur rachat sicav	7 175
Provisions pour dépréciation des titres cotés	986 668
Provisions pour dépréciation des titres non cotés	747 039
Provisions pour risques et charges	7 475
Provisions pour dépréciation des titres déduits à hauteur de 50%	95 362
Amortissement voiture	39 631
Résultat fiscal avant déduction	19 865 543
Déductions	18 603 179
Dividendes	17 200 021
Reprise sur provisions antérieures pour dépréciation des titres en bourse ayant subi l'impôt	95 362
Revenus soumis aux retenues libératoires 35%	376 091
Revenus soumis aux retenues libératoires 20%	925 452
Plus-values d'actions cotées	6 253
Résultat Fiscal avant déduction des provisions	1 262 364
Déduction des provisions sur titres dans la limite de 50% du bénéfice imposable	631 182
Résultat fiscal après déduction des provisions	631 182
Impôt sur les sociétés 2021	220 914

NOTE 13 – IMPÔT SUR LES CAPITAUX MOBILIERS

(En DT)

Désignation	Montant	Désignation	Montant
Revenus soumis aux retenues libératoires (35%)	376 091	Impôt sur les Capitaux Mobiliers 35%	131 632
Revenus soumis aux retenues libératoires (20%)	925 452	Impôt sur les Capitaux Mobiliers 20%	185 090
Total	1 301 542	Total	316 722

NOTE 14 - ETAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

- 14.1. la variation des placements et autres actifs financiers est calculée par rapport au total de cette rubrique hors provisions pour dépréciation de titres de placement (Note 5).
- 14.2. Les dividendes et autres distributions concernent les dividendes versés aux actionnaires tels que décidés par l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2020.

NOTE 15 - INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIÉES

Les opérations réalisées entre la SPDIT et les autres sociétés du groupe SFBT concernent :

- Les dividendes encaissés au titre des participations de la SPDIT dans des filiales de la SFBT (note 3-1) ;
- Les opérations de placement en billets de trésorerie auprès des sociétés du Groupe dont le solde s'élève au 31 Décembre 2021 à 7 250 000D. Ces placements sont rémunérés au taux du marché monétaire majoré d'un point et ont généré des produits financiers pour 780 617 dinars ;
- L'assistance et la maintenance informatique par la S.I.T pour un montant annuel de 18 409 dinars hors taxes ;
- La location auprès de la SFBT d'un local abritant le siège social de la SPDIT pour un loyer annuel de 16 665 dinars hors taxes ;

**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2021**

Messieurs les Actionnaires,

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société de Placement et de Développement Industriel et Touristique « S.P.D.I.T. », qui comprennent le bilan arrêté au 31 Décembre 2021, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers sont arrêtés par le conseil d'administration du 14 Mars 2022 sur la base des éléments disponibles à cette date. Ces états financiers font ressortir un total du bilan de 73 314 560 DT au 31 Décembre 2021 et un résultat bénéficiaire net de l'exercice clos à cette date de 17 431 933 DT.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Société de Placement et de Développement Industriel et Touristique « S.P.D.I.T. » arrêtée au 31 Décembre 2021, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Société de Placement et de Développement Industriel et Touristique « S.P.D.I.T » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport :

1. Évaluation des participations et des placements en actions

La société a un portefeuille significatif de participations en actions non cotées et de placements en actions cotées en bourse pour une valeur au 31 Décembre 2021 respective de 16 794 456 DT et 19 747 882 DT (cf. Notes aux états financiers N° 3 et N°5).

L'évaluation des participations et des placements est effectuée conformément au principe annoncé à la note N° 1.4 et en conformité avec la Norme comptable NC 07 relative aux placements.

Nous avons recalculé les provisions pour dépréciation constituées sur la totalité du portefeuille en référence à la valeur mathématique telle qu'elle découle des états financiers les plus récents pour les actions non cotées et en référence au cours moyens boursier du mois de décembre 2021 pour les actions cotées.

2. Exhaustivité des revenus de dividendes

Les revenus de la société sont constitués à hauteur de 84 % de dividendes soit un montant de 17 200 021 DT au 31 Décembre 2021 (cf. Note aux états financiers N°10).

Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des participations et des placements et avons pris connaissance des procès-verbaux des assemblées générales de toutes les sociétés dans lesquelles la SPDIT détient une part au capital et nous avons recalculé le montant des dividendes revenant à la SPDIT à partir des décisions de distribution intervenues avant l'arrêté définitif des comptes de l'exercice 2021.

Rapport du conseil d'Administration sur la gestion de la société

La responsabilité du rapport sur la gestion de la société incombe au conseil d'administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du conseil d'administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du conseil d'administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion du conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion du conseil d'administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du conseil d'administration pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au conseil d'administration qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé selon les normes professionnelles applicables en Tunisie permette toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation et présentation des états financiers. À ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas relevé de déficiences importantes du contrôle interne susceptibles d'avoir un impact sur notre opinion eu égard aux états financiers.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001 – 2728 du 20 Novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas relevé ou pris connaissance de faits qui nous laissent à penser que la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société n'est pas effectuée en conformité avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 15 Mars 2022

Sami MENJOUR
Audit Consulting Management »

Tarek ABDENNADHER Associé «

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES
CONVENTIONS VISEES PAR LES ARTICLES 200 & 475
DU CODE DES SOCIETES COMMERCIALES RELATIF
A L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021**

Messieurs les Actionnaires,

En application des dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, nous avons l'honneur de vous informer que la Direction Générale nous a avisés de la réalisation des conventions et opérations visées par les articles sus-indiqués que nous reportons ci-dessous.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A - Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

- Poursuite du contrat de location avec la société SFBT d'un local abritant le siège social de la SPDIT pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction, à compter du 1^{er} avril 2011 et pour un montant annuel fixé à 16 665 DT, hors taxes au 31 Décembre 2021.
- Poursuite du contrat d'assistance et de maintenance de logiciel avec la société informatique et télématique (SIT) pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction à compter du 01 janvier 2014, pour un montant annuel de 18 409 DT, en hors taxes payable trimestriellement.

B - Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales, se détaillent comme suit :

- Le Conseil d'Administration du 18 février 2009 a donné à Monsieur Mohamed BOUSBIA le pouvoir pour fixer la rémunération du Président Directeur Général qui a été maintenue pour ses nouvelles fonctions de Directeur Général.
 - Cette rémunération est composée pour l'exercice 2021 d'un salaire mensuel brut de 7 500 DT, d'un treizième mois de 7 000 DT brut et d'une gratification annuelle brute de 30 000 DT ;
 - Le Directeur Général bénéficie, en outre, d'une voiture de fonction et de la prise en charge par la société des frais afférents à cette voiture, ainsi que des frais d'électricité, de gaz, d'eau et de téléphone au titre de sa consommation personnelle. Ces avantages en nature ont totalisé 8 515 DT pour l'exercice 2021.
- Le président du Conseil d'Administration ne reçoit pas de rémunération de la SPDIT.
- L'Assemblée Générale du 8 Avril 2021 a alloué à chacun des membres du Comité d'Audit une rémunération annuelle nette de 4 000 DT.

- Les jetons de présence ont été fixés par l'Assemblée Générale du 8 Avril 2021 à un montant net de 8 000 DT par administrateur.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 15 Mars 2022

Sami MENJOUR
Associé « Audit Consulting Management »

Tarek ABDENNADHER

FCP HELION ACTIONS PROACTIF

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2021

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES Etats financiers - Exercice clos le 31 Décembre 2021

1. Rapport sur l'audit des Etats Financiers

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué l'audit des Etats Financiers du fonds FCP HELION ACTIONS PROACTIF, qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2021, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir un actif net de 265 156 DT, y compris des sommes distribuables de l'exercice positives s'élevant à 6 097 DT.

À notre avis, les Etats Financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds au 31 décembre 2021, ainsi que sa performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des Etats Financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration du gestionnaire Helion Capital.

Notre opinion sur les Etats Financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du Code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport du gestionnaire par référence aux données figurant dans les Etats Financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du gestionnaire et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les Etats Financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du gestionnaire semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

4. Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les Etats Financiers

La Direction du gestionnaire est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des Etats Financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'Etats Financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances .

Lors de la préparation des Etats Financiers, c'est à la Direction du gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider le fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance du gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds.

5. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre:

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitatim1 ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne support de l'établissement des Etats Financiers. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que de la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe à la Direction et au Conseil d'Administration du gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes du contrôle interne support de l'établissement des Etats Financiers.

Tunis, le 31 mars 2022

Le Commissaire aux Comptes :

AMC ERNST & YOUNG

Noureddine HAJJI

BILAN

Exercice clos le 31 décembre 2021

(Unité : en DT)

ACTIF	Note	31/12/2021	31/12/2020
AC 1 - Portefeuille titres		207 228	246 248
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	4.1	207 228	246 248
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		61 056	74 839
Placements monétaires		-	31 389
Disponibilités	4.3	61 056	43 449
TOTAL ACTIF		268 284	321 087
PASSIF			
PA 1 - Opérateurs créditeurs	4.4	833	998
PA 2 - Autres créditeurs divers	4.4	2 295	2 444
TOTAL PASSIF		3 128	3 442
ACTIF NET			
CP 1 - Capital	4.5	263 014	322 425
CP 2 - Sommes distribuables		2 142	(4 781)
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		(3 955)	(962)
b - Sommes distribuables de l'exercice en cours		6 097	(3 818)
ACTIF NET		265 156	317 644
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		268 284	321 087

ETAT DE RÉSULTAT
Exercice clos le 31 décembre 2021
(Unité : en DT)

	Note	Période Du 01/01/2021 Au 31/12/2021	Période Du 01/01/2020 Au 31/12/2020
PR 1			
Revenus du portefeuille titres	4.6	16 250	4 152
Dividendes		16 250	4 152
PR 2			
Revenus des placements monétaires	4.7	552	3 422
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		16 802	7 574
CH 1			
Charges de gestion des placements	4.8	(7 905)	(9 691)
REVENUS NET DES PLACEMENTS		8 897	(2 117)
PR 3			
Autres produits		-	-
CH 2			
Autres charges	4.9	(2 408)	(2 321)
RESULTAT D'EXPLOITATION		6 489	(4 438)
PR 4			
Régularisation du résultat d'exploitation		(392)	620
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		6 097	(3 818)
PR4 -			
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		392	(620)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(7 124)	(6 766)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		3 006	2 834
Frais de négociation de titres		(34)	(22)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		2 337	(8 393)

Etat de variation de l'actif net
Exercice clos le 31 décembre 2021
(Unité : en DT)

	Période Du 01/01/2021 Au 31/12/2021	Période Du 01/01/2020 Au 31/12/2020
AN 1 - Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitations	2 337	(8 393)
Résultat d'exploitation	6 489	(4 438)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(7 124)	(6 766)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	3 006	2 834
Frais de négociation de titres	(34)	(22)
AN 2 - Distribution de dividendes	-	-
AN 3 - Transactions sur le capital	(54 825)	(55 354)
a - Souscriptions	-	457
Capital (Souscription)	-	484
Régularisation des sommes non distribuables (Souscription)	-	(22)
Régularisation des sommes distribuables (Souscription)	-	(5)
Droits d'entrée (Souscription)	-	-
b- Rachats	(54 825)	(55 811)
Capital (Rachat)	(55 677)	(57 741)
Régularisation des sommes non distribuables (Rachat)	419	1 135
Régularisation des sommes distribuables (Rachat)	433	795
Droits de sortie (Rachat)	-	-
Variation de l'actif net	(52 488)	(63 747)
AN 4 - Actif net		
Début de l'exercice	317 644	381 391
Fin de l'exercice	265 156	317 644
AN 5 - Nombre de parts		
Début de l'exercice	2 687	3 160
Fin de l'exercice	2 223	2 687
Valeur liquidative	119,278	118,215
AN 6 - Taux de rendement	0,90%	-2,05%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

AU 31-12-2021

1. PRÉSENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT FCP HELION ACTIONS PROACTIF :

FCP HELION ACTIONS PROACTIF est un fonds commun de placement de catégorie mixte, régi par le code des OPC promulgué par la loi n° 2001-83 du 24-07-2001 et ayant obtenu l'agrément du CMF le 03 novembre 2010 n° 41/2010.

Le capital initial s'élève à 100 000 DT divisé en 1000 parts de 100 DT chacune. Sa durée de vie a été fixée à 99 ans.

FCP HELION ACTIONS PROACTIF est un fonds commun de placement de distribution. Le dépositaire de ce fonds est la Banque Internationale Arabe de Tunisie (BIAT).

Le gestionnaire est HELION CAPITAL.

L'ouverture au public de ce fonds a eu lieu le 31-12-2010.

2. RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31-12-2021 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres admis à la cote et de titres OPCVM et sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres, correspond au cours en bourse à la date du 31-12-2021 pour les titres admis à la cote et à la valeur liquidative au 31-12-2021 pour les titres OPCVM.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.3- Traitement des opérations de pensions livrées

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués à leur coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pension livrée » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC 2-Placements monétaires et disponibilités ».

A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont individualisés et présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR 2-Revenus des placements monétaires ».

3.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ÉTAT DE RÉSULTAT

4.1- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés :

Le portefeuille-titres est arrêté au 31 décembre 2021 à 207 228 dinars, détaillé comme suit :

Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2021	% Actif
Actions cotées et droits		225 864	203 830	75,98%
BIAT	394	22 310	23 334	8,70%
ADWYA	1 670	7 158	7 791	2,90%
AMEN BANK	1 040	24 816	25 015	9,32%
ASSAD	5 002	24 815	8 288	3,09%
MONOPRIX	1 051	21 279	4 827	1,80%
SFBT	1 385	21 247	25 219	9,40%
SOTUVER	3 513	12 557	25 617	9,55%
TPR	5 881	26 260	25 288	9,43%
TUNISIE LEASING	1 282	26 611	11 541	4,30%
UIB	1 441	20 650	22 602	8,42%
CARTHAGE CEMENT	10	22	13	0,00%
CEREALIS	2 694	18 095	24 249	9,04%
DA BIAT20 1/20	16	45	45	0,02%

Titres des OPCVM		3 391	3 399	1,27% (*)
FCP HELION MONEO	32	3 391	3 399	1,27%

Total		229 255	207 228	77,24%
-------	--	---------	---------	--------

(*) 1,28% par rapport à l'actif net.

4.2- Note sur les mouvements du portefeuille :

Le tableau ci-dessous récapitule les mouvements du portefeuille au cours de l'exercice 2021 :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus nets	Plus (moins) values latentes	Valeur au 31 décembre	Plus (moins) values réalisées
Soldes au 31 décembre 2020	261 151	-	(14 903)	246 248	
Acquisitions de l'exercice					
Actions admises à la cote de la bourse	22			22	
Bons de trésor assimilables (BTA)	-			-	
Actions SICAV	55 928			55 928	
Parts OPCVM	130 521			130 521	
Droits d'attribution	-			-	
Cessions et remboursements de l'exercice					
Actions admises à la cote de la bourse	(23 472)			(23 472)	8 102
Bons de trésor assimilables (BTA)	-			-	
Actions SICAV	(55 927)			(55 927)	(2 554)
Parts OPCVM	(138 968)			(138 968)	(2 542)
Droits d'attribution	-			-	
Variation des plus ou moins-values latentes			(7 124)	(7 124)	
Variation des intérêts courus		-		-	
Soldes au 31 décembre 2021	229 255	-	(22 027)	207 228	3 006

4.3- Note sur les disponibilités :

Le total des disponibilités au 31 décembre 2021 s'élève à 61 056 DT et se détaille comme suit :

DÉSIGNATION	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2020	% Actif
DISPONIBILITES			
- AVOIRS EN BANQUE	61 056	61 056	22,76%
TOTAL	61 056	61 056	22,76%

4.4- Note sur les passifs :

Le total des passifs au 31 décembre 2021 s'élève à 3 128 DT et se détaille comme suit :

Libellé	Valeur au 31/12/2021	Valeur au 31/12/2020
Gestionnaire	531	699
Dépositaire	300	299
Commissions de gestion variables	2	-
Total PA1- Opérateurs créditeurs	833	998
Commissaire aux comptes	1 921	2 008
Publications CMF	300	300
Impôt à payer	52	107
Redevance CMF	22	29
Total PA2- Autres créditeurs divers	2 295	2 444
Total	3 128	3 442

4.5- Capital :

La variation de l'Actif Net de l'exercice s'élève à (52 488) DT et se détaille comme suit :

Variation de la part Capital	(59 411)
Variation de la part Revenu	6 923
Variation de l'Actif Net	(52 488)

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2021 se détaillent ainsi :

Capital au 01-01-2021	
Montant :	322 425
Nombre de titres :	2 687
Nombre de porteurs de parts :	5
Souscriptions réalisées	
Montant :	-
Nombre de titres émis :	-
Nombre de porteurs de parts nouveaux :	-
Rachats effectués	
Montant :	55 677
Nombre de titres rachetés :	464
Nombre de porteurs de parts sortants :	2
Capital au 31-12-2021	
Montant :	266 748 (*)
Nombre de titres :	2 223
Nombre de porteurs de parts :	3

(*) Il s'agit de la valeur du capital évalué sur la base de la part capital de début de l'exercice. La valeur du capital en fin de l'exercice est déterminée en ajoutant les sommes non distribuables de l'exercice. Ainsi, la valeur du capital en fin de l'exercice peut être déterminée ainsi :

Capital sur la base part de capital en début de l'exercice	266 748
Variation des + ou- values potentielles sur titres	(7 124)
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	3 006
Régularisation des SND	419
Frais de négociation de titres	(34)
Droits de sortie	-
Capital en fin de l'exercice	263 015

4.6- Revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Désignation	Période	Période
	Du 01/01/2021 Au 31/12/2021	Du 01/01/2020 Au 31/12/2020
Dividendes		
Des actions cotées	10 571	3 259
Des titres OPCVM	5 679	893
Total	16 250	4 152

4.7- Revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'élèvent au cours de l'exercice 2021 à 552 DT et s'analysent comme suit :

Désignation	Période	Période
	Du 01/01/2021 Au 31/12/2021	Du 01/01/2020 Au 31/12/2020
Intérêts sur les avoirs bancaires	314	317
Revenus des prises de pension	238	3 105
Total	552	3 422

4.8- Note sur les charges de gestion des placements :

Le total de ces charges s'élève à 7 905 DT au cours de l'exercice 2021 et se détaillent comme suit :

Désignation	Période	Période
	Du 01/01/2021 Au 31/12/2021	Du 01/01/2020 Au 31/12/2020
Rémunération Fixe du gestionnaire	6 713	8 501
Rémunération Variable du gestionnaire	2	-
Rémunération du Dépositaire	1 190	1 190
Total	7 905	9 691

4.9- Autres charges :

Le solde de ce poste s'élève au cours de l'exercice 2021 à 2 408 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Période	Période
	Du 01/01/2021 Au 31/12/2021	Du 01/01/2020 Au 31/12/2020
Rémunération CAC	1 886	1 836
Redevance CMF	282	357
Autres charges	240	127
Total	2 408	2 321

5- AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS :

5.1- Données par parts et ratios pertinents :

Données par part	2021	2020	2019	2018	2017
Revenus des placements	7,558	2,819	4,355	7,538	4,258
Charges de gestion des placements	-3,556	-3,607	-3,210	-7,410	-2,841
Revenu net des placements	4,002	-0,788	1,146	0,128	1,418
Autres produits	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Autres charges	-1,083	-0,864	-0,802	-1,110	-0,560
Résultat d'exploitation (1)	2,919	-1,652	0,344	-0,982	0,858
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,176	0,231	-0,028	0,307	-0,025
Somme distribuables de l'exercice	2,742	-1,421	0,316	-0,675	0,833
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	-3,205	-2,518	7,813	12,386	4,705
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	1,352	1,055	-9,275	10,239	-1,085
Frais de négociation de titres	-0,015	-0,008	-0,013	-0,110	-0,031
Plus ou moins-values sur titres et frais de négociation (2)	-1,868	-1,472	-1,474	22,515	3,589
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	1,051	-3,123	-1,131	21,533	4,447
Droits d'entrées et droits de sorties	0,000	0,000	0,000	0,008	0,000
Résultat non distribuable de l'exercice	-1,868	-1,472	-1,474	22,524	3,589
Régularisation du résultat non distribuable	0,188	0,414	0,030	-7,936	0,164
Sommes non distribuables de l'exercice	-1,679	-1,057	-1,444	14,588	3,753
Distribution de dividendes	0,000	0,000	0,000	0,833	0,174
Valeur liquidative	119,278	118,215	120,693	121,821	108,741
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion des placements/actif net moyen	2,80%	2,71%	2,70%	3,99%	2,55%
Autres charges/actif net moyen	0,85%	0,65%	0,67%	0,60%	0,50%
Résultat distribuable de l'exercice/actif net moyen	2,16%	-1,07%	0,27%	-0,36%	0,75%

5.2 Transactions avec les parties liées :

- En rémunération des services de gestion du FCP, le gestionnaire perçoit une commission annuelle de gestion de 2% HT de l'actif net, calculée quotidiennement et réglée mensuellement.

En plus de ces frais fixes, il existe une commission de sur performance qui vise à rémunérer la société de gestion dès que le FCP dépasse ses objectifs. Cette commission est facturée au FCP si la performance est positive. Elle est de 20% HT de la différence, si elle est positive, entre la performance du fonds et la moitié (50%) de la performance de l'indice Tunindex.

Les frais de gestion fixes s'élèvent à 6 713 DT au 31-12-2021.

Les frais de gestion variables s'élèvent à 2 DT au 31-12-2021.

- La convention du dépositaire qui lie la BIAT et le gestionnaire du FCP HELION ACTIONS PROACTIF prévoit le paiement d'une rémunération annuelle de 0,10% (HT) de l'actif net avec un minimum de 1 000 DT (HT) par an. Cette rémunération calculée quotidiennement, est réglée trimestriellement à terme échu. Elle s'élève à 1 190 DT au 31-12-2021.

5.3. Note sur les événements postérieurs à la clôture

Les présents états financiers ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du gestionnaire du 29 Mars 2022.

Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

FCP HELION MONEO

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2021

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement « FCP HELION MONEO » qui comprennent le bilan au 31 décembre 2021, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total du bilan de D : 8.144.124, un actif net de D : 8.097.316 et un bénéfice de D : 432.478.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds au 31 décembre 2021, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphe d'observation

- Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par le fonds « FCP HELION MONEO » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes.

Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers

Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité de la poursuite de l'activité du fonds, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il a l'intention de liquider le fonds.

Il incombe au gestionnaire du fonds commun de placement de surveiller le processus d'information financière du fonds.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la poursuite de l'activité du fonds. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le gestionnaire à liquider le fonds ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables du gestionnaire notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire du fonds commun de placement.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 29 mars 2022

Le Commissaire aux Comptes :

FINOR

Karim DEROUICHE

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2021

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2021	31/12/2020
Portefeuille-titres	4	4 812 987,781	4 545 938,290
Obligations et valeurs assimilées		4 410 294,464	4 183 842,116
Titres OPCVM		402 693,317	362 096,174
Placements monétaires et disponibilités		3 301 136,076	2 163 038,081
Placements monétaires	5	2 803 492,567	2 155 277,348
Disponibilités		497 643,509	7 760,733
Créances d'exploitation	6	-	5 106,165
TOTAL ACTIF		8 114 123,857	6 714 082,536
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	7	8 219,323	6 070,827
Autres créditeurs divers	8	8 588,167	8 222,455
TOTAL PASSIF		16 807,490	14 293,282
ACTIF NET			
Capital	9	7 683 010,591	6 375 993,403
Sommes distribuables			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		9,680	12,488
Sommes distribuables de l'exercice		414 296,096	323 783,363
ACTIF NET		8 097 316,367	6 699 789,254
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		8 114 123,857	6 714 082,536

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<i>Année 2021</i>	<i>Année 2020</i>
Revenus du portefeuille-titres	10	342 919,063	213 322,349
Revenus des obligations et valeurs assimilées		266 188,905	185 595,552
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		76 730,158	27 726,797
Revenus des placements monétaires	11	118 139,064	138 828,410
Revenus des prises en pension	12	58 932,032	47 655,005
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		519 990,159	399 805,764
Charges de gestion des placements	13	(70 027,584)	(57 003,042)
REVENU NET DES PLACEMENTS		449 962,575	342 802,722
Autres charges	14	(15 951,265)	(13 937,799)
RESULTAT D'EXPLOITATION		434 011,310	328 864,923
Régularisation du résultat d'exploitation		(19 715,214)	(5 081,560)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		414 296,096	323 783,363
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		19 715,214	5 081,560
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		17 746,699	27 671,201
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		(19 280,045)	34 540,777
RESULTAT DE L'EXERCICE		432 477,964	391 076,901

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Année 2021</i>	<i>Année 2020</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT	432 477,964	391 076,901
DES OPERATIONS D'EXPLOITATION		
Résultat d'exploitation	434 011,310	328 864,923
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	17 746,699	27 671,201
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(19 280,045)	34 540,777
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	(382 276,614)	(382 651,470)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	1 347 325,763	53 493,006
Souscriptions		
- Capital	6 701 649,792	7 611 036,048
- Régularisation des sommes non distribuables	8 180,203	(3 803,146)
- Régularisation des sommes distribuables	292 436,546	323 364,078
Rachats		
- Capital	(5 400 755,520)	(7 561 439,424)
- Régularisation des sommes non distribuables	(523,941)	(694,963)
- Régularisation des sommes distribuables	(253 661,317)	(314 969,587)
VARIATION DE L'ACTIF NET	1 397 527,113	61 918,437
ACTIF NET		
En début de l'exercice	6 699 789,254	6 637 870,817
En fin de l'exercice	8 097 316,367	6 699 789,254
NOMBRE DE PARTS		
En début de l'exercice	63 314	62 817
En fin de l'exercice	76 232	63 314
VALEUR LIQUIDATIVE	106,219	105,818
TAUX DE RENDEMENT	5,21%	5,70%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

« FCP Hélion Monéo » est un fonds commun de placement de catégorie obligataire, régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé le 31 Décembre 2010 à l'initiative de la Société « Hélion Capital » et la « BIAT » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 22 Septembre 2010.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de la date de sa création.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

« FCP Hélion Monéo » est un fonds commun de placement de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est la BIAT. Le gestionnaire étant Hélion Capital.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2021, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2021, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations du « FCP Hélion Monéo » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} Janvier 2018.

Le fonds « FCP Hélion Monéo » ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} Janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de « BTA JUILLET 2032 ».

3.3-Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.4-Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.6-Opérations de pensions livrées

• Titres mis en Pension

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, le fonds procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique distincte de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

• Titres reçus en Pension

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ». Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2021 à D : 4.812.987,781 et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2021	% Actif net
Obligations & valeurs assimilées		4 251 840,000	4 410 294,464	54,47%
<u>Obligations des sociétés</u>	-	790 000,000	822 657,818	10,16%
Attijari leasing 2015-1 CAT B (Taux fixe de 7,80%)	2 000	40 000,000	41 736,942	0,52%
Tunisie Leasing et Factoring 2019-1 CAT B (Taux fixe de 11,70%)	2 500	250 000,000	261 988,493	3,24%
CIL 2017-1 (Taux fixe de 7,60%)	5 000	100 000,000	103 131,616	1,27%
UIB 2016 CAT A (Taux fixe de 7,40%)	4 000	80 000,000	84 671,123	1,05%
Attijari bank subordonné 2017 CAT A (Taux fixe de 7,40%)	6 000	120 000,000	124 184,548	1,53%
Tunisie Leasing et Factoring 2021-1 (Taux fixe de 9,70%)	1 000	100 000,000	105 548,932	1,30%
Tunisie Leasing et Factoring 2021 SUB (Taux fixe de 9,80%)	1 000	100 000,000	101 396,164	1,25%
<u>Bons du trésor assimilables</u>		3 461 840,000	3 587 636,646	44,31%
BTA 05-2022-6,9%	630	672 215,000	653 828,317	8,07%
BTA 08-2022-5,6%	300	288 280,000	304 638,462	3,76%
BTA 06-2025-6,5%	1 070	975 305,000	1 031 705,785	12,74%
BTA 05-2027-7,2%	1 000	891 700,000	955 179,082	11,80%
BTA 12-2027-7,3%	700	634 340,000	642 285,000	7,93%
Titres des Organismes de Placement Collectif		407 972,568	402 693,317	4,97%
SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	43	6 104,493	6 153,859	0,08%
TUNISO EMIRATES SICAV	3 703	401 868,075	396 539,458	4,90%
TOTAL		4 659 812,568	4 812 987,781	59,44%
Pourcentage par rapport au total des Actifs			59,32%	

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>intérêts courus</u> <u>nets</u>	<u>Plus</u> <u>(moins)</u> <u>values</u> <u>latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au 31 décembre</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values</u> <u>réalisées</u>
<u>Soldes au 31 décembre 2020</u>	4 408 551,066	132 178,874	5 208,350	4 545 938,290	
Acquisitions de l'exercice					
Bons du trésor assimilables (BTA)	634 340,000			634 340,000	
Titres OPCVM	9 003 270,435			9 003 270,435	
Obligations	200 000,000			200 000,000	
Cessions et remboursements de l'exercice					
Obligations	(510 000,000)			(510 000,000)	
Emprunt National	(120 000,000)			(120 000,000)	
Titres OPCVM	(8 956 348,933)			(8 956 348,933)	(19 280,045)
Variation des plus ou moins value latentes sur titres					
			17 746,699	17 746,699	
Variations des intérêts courus					
		(1 958,710)		(1 958,710)	
<u>Soldes au 31 décembre 2021</u>	4 659 812,568	130 220,164	22 955,049	4 812 987,781	(19 280,045)

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2021 à D : 2.803.492,567 se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	% actif net
Créances sur opérations de pensions livrées	808 993,855	810 948,923	10,02%
Pension livrée BTE au 19/01/2022 à 7,25% pour 30 jours	808 993,855	810 948,923	10,02%
Certificats de dépôt	1 988 008,427	1 992 543,644	24,61%
QNB pour 40 jours (au 25/01/2022) au taux de 7,25%	496 803,527	498 075,966	6,15%
BIAT pour 40 jours (au 26/01/2022) au taux de 7,25%	496 803,527	497 996,200	6,15%
BNA pour 40 jours (au 26/01/2022) au taux de 7,25%	496 803,527	497 996,200	6,15%
BTE pour 30 jours (au 20/01/2022) au taux de 7,25%	497 597,846	498 475,278	6,16%
TOTAL	2 797 002,282	2 803 492,567	34,62%
Pourcentage par rapport au total des Actifs		34,55%	

Note 6 : Créances d'exploitation

Les créances d'exploitation accusent au 31 décembre 2021 un solde nul , contre un solde de D : 5.106,165 au 31 décembre 2020 et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Retenues à la source sur coupons courus à l'achat des BTA	-	5 106,165
Total	-	5 106,165

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2021 à D : 8.219,323 contre D : 6.070,827 au 31/12/2020 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Rémunération fixe du gestionnaire	4 910,698	4 046,366
Rémunération du dépositaire	2 455,694	2 024,461
Total	8 219,323	6 070,827

Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2021 à D : 8.588,167 contre D : 8.222,455 au 31/12/2020 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Rémunération du commissaire aux comptes	7 116,912	6 760,287
Redevance du CMF	687,772	566,719
Etat, retenue à la source	483,483	595,449
Autres	300,000	300,000
Total	8 588,167	8 222,455

Note 9 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2020

Montant	6 375 993,403
Nombre de parts émises	63 314
Nombre de copropriétaires	44

Souscriptions réalisées

Montant	6 701 649,792
Nombre de parts émises	66 548
Nombre de copropriétaires nouveaux	5

Rachats effectués

Montant	(5 400 755,520)
Nombre de parts rachetées	(53 630)
Nombre de copropriétaires sortants	(5)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	17 746,699
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(19 280,045)
Régularisation des sommes non distribuables	7 656,262

Capital au 31-12-2021

Montant	7 683 010,591
Nombre de parts	76 232
Nombre de copropriétaires	44

Note 10 : Revenus du portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2021 à D : 342.919,063 contre D : 213.322,349 au 31 décembre 2020, se détaillant ainsi :

	Année 2021	Année 2020
Revenus des obligations et valeurs assimilées		
Revenus des obligations - intérêts	65 613,363	91 077,407
Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier - intérêts (BTA et Emprunt National)	200 575,542	94 518,145
Dividendes -des titres OPCVM	76 730,158	27 726,797
TOTAL	342 919,063	213 322,349

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2021 à D : 118.139,064 contre D : 138.828,410, au 31 décembre 2020, se détaillant ainsi :

	Année 2021	Année 2020
Intérêts des comptes à terme	12 576,526	56 863,562
Intérêts des dépôts à vue	180,031	126,889
Intérêts des certificats de dépôt	105 382,507	81 837,959
TOTAL	118 139,064	138 828,410

Note 12 : Revenus des prises en pension

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01 au 31/12/2021 à D : 58.932,032 contre D : 47.655,005 à la même période de l'exercice 2020 et représente les intérêts perçus au titre des opérations de prises en pension.

Note 13 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2021 à D : 70.027,584 contre D : 57.003,042 au 31 décembre 2020, se détaillant ainsi :

	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Rémunération fixe du gestionnaire	59 292,554	48 859,749
Rémunération du dépositaire	9 882,099	8 143,293
Total	<u>70 027,584</u>	<u>57 003,042</u>

Note 14 : Autres charges

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2021 à D : 15.951,265 contre D : 13.937,799 au 31 décembre 2020 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Redevance CMF	8 304,275	6 843,103
Honoraires commissaire aux comptes	7 111,765	6 764,016
Services bancaires	30,132	19,280
Publications	300,000	300,000
Autres	205,093	11,400
Total	<u>15 951,265</u>	<u>13 937,799</u>

Note 15 : Autres informations

15.1. Données par part et ratios pertinents

<u>Données par part</u>	<u>2021</u>	<u>2020</u>	<u>2019</u>	<u>2018</u>	<u>2017</u>
Revenus des placements	6,821	6,315	7,581	7,302	6,903
Charges de gestion des placements	(0,919)	(0,900)	(0,952)	(1,034)	(1,063)
Revenus net des placements	<u>5,903</u>	<u>5,414</u>	<u>6,629</u>	<u>6,267</u>	<u>5,840</u>
Autres charges	(0,209)	(0,220)	(0,223)	(0,225)	(0,248)
Résultat d'exploitation (1)	<u>5,693</u>	<u>5,194</u>	<u>6,406</u>	<u>6,042</u>	<u>5,592</u>
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,259)	(0,080)	(0,529)	(1,014)	(0,843)
Sommes distribuables de l'exercice	<u>5,435</u>	<u>5,114</u>	<u>5,877</u>	<u>5,028</u>	<u>4,748</u>
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	0,233	0,437	(0,027)	(0,033)	(0,345)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(0,253)	0,546	0,199	0,134	0,163
Plus (ou moins) values sur titres (2)	<u>(0,020)</u>	<u>0,983</u>	<u>0,172</u>	<u>0,100</u>	<u>(0,182)</u>
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	<u>5,673</u>	<u>6,177</u>	<u>6,578</u>	<u>6,143</u>	<u>5,410</u>
Résultat non distribuable de l'exercice	<u>(0,020)</u>	<u>0,983</u>	<u>0,172</u>	<u>0,100</u>	<u>(0,182)</u>
Régularisation du résultat non distribuable	0,100	(0,071)	(0,028)	(0,010)	0,028
Sommes non distribuables de l'exercice	<u>0,080</u>	<u>0,912</u>	<u>0,143</u>	<u>0,090</u>	<u>(0,154)</u>
Distribution de dividende	5,114	5,877	5,028	4,749	4,098
Valeur liquidative	106,219	105,818	105,669	104,677	104,307

Ratios de gestion des placements

Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,87%	0,85%	0,91%	0,99%	1,02%
Autres charges / actif net moyen	0,20%	0,21%	0,21%	0,22%	0,24%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	5,13%	4,84%	5,59%	4,81%	4,56%

15.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de "FCP Hélion Monéo" est confiée à la Société de gestion "Hélion Capital". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit:

- Une rémunération en hors taxes de 0,6% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien
- Une commission de surperformance si "FCP Hélion Monéo" réalise un rendement supérieur à un taux objectif égal au TMM+0,5% (en net de retenues à la source). Cette commission, qui est de 20% majorée de la TVA, est calculée sur la base du différentiel entre le rendement réalisé et l'objectif de rendement calculé sur la base du TMM mensuel affiché par la BCT à la date de calcul de la V.L.

La BIAT assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT, calculée sur la base de l'actif net quotidien, avec un minimum annuel de D : 1.000 dinars HT .

**FONDS COMMUN DE PLACEMENT
A RISQUE « PHENICIA FUND II »**

*Rapport Du Commissaire Aux Comptes
Sur Les Etats Financiers De L'Exercice*

Clos Le 31 Decembre 2021



F.M.B.Z KPMG TUNISIE
6, Rue du Riyal - Immeuble KPMG
Les Berges du Lac - 1053 Tunis
Tél : + (216) 71 19 43 44
Fax : + (216) 71 19 43 20
www.kpmg.com/tn

**Messieurs les membres du conseil d'administration de la société de
gestion « alternative Capital Partners »**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR
LES ETATS FINANCIERS CLOS
AU 31 DECEMBRE 2021**

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Messieurs,

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement à risque « PHENICIA FUND II » qui comprennent le bilan au 31 décembre 2021, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers audités font ressortir un actif net de **2 444 838** Dinars et une valeur liquidative, pour les parts A, égale à **976,958** Dinars par part et une valeur liquidative, pour les parts B, égale à **97,696** Dinars par part.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement à risque « PHENICIA FUND II » au 31 décembre 2021, ainsi que de sa performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds commun de placement à risque « PHENICIA FUND II » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit sans réserve.

Rapport de gestion :

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds commun de placement à risque « PHENICIA FUND II » dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du gestionnaire du fonds et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux souscripteurs.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du gestionnaire et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le gestionnaire du fonds est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire du fonds qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à risque « PHENICIA FUND II » à poursuivre son

exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gestionnaire du fonds a l'intention de liquider le fonds commun de placement à risque « PHENICIA FUND II » ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe au gestionnaire du fonds de surveiller le processus d'information financière du fonds commun de placement à risque « PHENICIA FUND II »

Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'erreur car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction du gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude

significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée.

Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables en Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds commun de placement à risque « PHENICIA FUND II ».

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombe au gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Vérifications spécifiques relatives au respect des ratios prudentiels :

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par le FCPR « PHENICIA FUND II » des normes prudentielles prévues par le premier article du décret n° 2012-891 du 24 Juillet 2012 portant application des dispositions de l'article 22 quarter du Code des Organismes de Placement Collectif, promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001.

De cette appréciation, il ressort que le seuil de 15% autorisé a été respecté.

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par le FCPR « PHENICIA FUND II » des normes prudentielles prévues par le deuxième article du décret n° 2012-891 du 24 Juillet 2012 portant application des dispositions de l'article 22 quarter du Code des Organismes de Placement Collectif, promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001.

De cette appréciation, il ressort que le seuil de 30% autorisé a été respecté.

Moncef Boussanouga Zammouri
Commissaire aux comptes

FMBZ KPMG Tunisie

Immeuble KPMG
6, Rue du Riyal
Tunis, le 16/03/2022


FMBZ KPMG TUNISIE
IMMEUBLE KPMG
6, Rue de Riyal-Les Berges du Lac II-1053-Tunis
MF: 810663T/A/M/000 - RC: B148992002
Tél: 71.194.344 / Fax: 71.194.320
E-mail: tn_fmfbz@kpmg.com

FONDS PHENICIA FUND II

Fonds Commun de Placement à Risque
«Procédure Allégée»
Régi par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des OPC

MF : 1607060Q/N/N000

ETATS FINANCIERS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

JANVIER 2022

BILAN
 (exprimé en Dinars Tunisiens)

	Note	<u>Au 31/12/2021</u>	<u>Au 31/12/2020</u>
ACTIFS			
AC 1 - Portefeuille titres		2 436 305	2 528 535
a - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	5-1-1	2 018 855	2 018 855
b - Obligations et valeurs assimilées	5-1-2	417 451	509 680
c - Autres valeurs		0	0
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		19 149	19 126
a - Placements monétaires		0	0
b - Disponibilités	5-1-3	19 149	19 126
AC 3 - Créances d'exploitation		0	0
AC 4 - Autres actifs		0	0
TOTAL ACTIF		2 455 454	2 547 661
PASSIF			
PA 1 - Opérateurs créditeurs	5-1-4	6 622	12 352
PA 2 - Autres créditeurs divers	5-1-5	3 995	3 712
TOTAL PASSIF		10 617	16 064
ACTIF NET			
CP 1 - Capital	5-1-6	2 502 500	2 502 500
a - Capital		2 502 500	2 502 500
b- Réserves non distribuables		0	0
CP 2 - Résultats Cumulés		-57 662	29 097
a - Résultat net des exercices antérieurs		29	78
b- Résultat de l'exercice		-57 691	29 020
ACTIF NET		2 444 838	2 531 597
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		2 455 454	2 547 661

ETAT DE RESULTAT
 (exprimés en Dinars Tunisiens)

	Note	Au 31/12/2021	Au 31/12/2020
<i>PR 1 - Revenus du portefeuille titres</i>		24 846	85 870
a- Dividendes		0	0
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées	5-2-1	24 846	85 870
c - Revenus des autres valeurs		0	0
<i>PR 2 - Revenus des placements monétaires</i>	5-2-2	65	31 708
Total des revenus des placements		24 911	117 578
<i>CH 1 - Charges de gestion du Fonds</i>	5-2-3	77 907	83 544
Revenu net des placements		-52 996	34 035
PR 3 - Autres produits		0	0
CH 2 - Autres charges	5-2-4	4 696	5 015
Résultat d'exploitation		-57 691	29 020
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation		0	0
Sommes distribuables de l'exercice		-57 691	29 020
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		0	0
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres Frais de négociation		0	0
Résultat net de l'exercice		-57 691	29 020

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
PERIODES CLOSES
 (exprimés en Dinars Tunisiens)

Au 31/12/2021 Au 31/12/2020

AN 1 - VARIATION DE L'ACTIF NET RÉSULTANT DES OPÉRATIONS D'EXPLOITATION	-57 691	29 020
a - Résultat d'exploitation	-57 691	29 020
b - Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	0	0
c - Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0	0
d - Frais de négociation de titres	0	0
AN 2 - DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	0	0
AN 3 - TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	-29 068	-77 368
a- Souscriptions		
Capital	0	0
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	0	0
Régularisation des sommes distribuables	0	0
Droits d'entrée	0	0
b- Rachats		
Capital	0	0
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	0	0
Régularisation des sommes distribuables	-29 068	-77 368
Droits de sortie	0	0
VARIATION DE L'ACTIF NET	-86 759	-48 348
AN 4 - ACTIF NET		
a - en début d'exercice	2 531 597	2 579 945
b - en fin d'exercice	2 444 838	2 531 597
AN 5 - NOMBRE D'ACTIONS		
a - en début d'exercice	2 525	2 525
b - en fin d'exercice	2 525	2 525
Nombre de Parts A : 2500*1000		
Nombre de Parts B : 25*100		
VALEUR LIQUIDATIVE		
Parts A : 2500*1000	976,958	1 011,627
Parts B : 25*100	97,696	101,163

Notes aux états financiers

(a) Présentation du fonds :

Le fonds « **Phenicia Fund II** » est un fond commun de placement à risque. Il est régi par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 et par la loi n°2005-105 du 19 décembre 2005 relative à la création des fonds communs de placement à risque.

Le montant du fonds s'élève à **2.500.000 DT**, divisé en **2.500 parts A** d'un montant nominal de **1.000 DT** chacune.

Les deuxièmes libérations ont porté sur un total **2.500 DT**, divisé en **25 parts B** d'un montant nominal de **100 DT** chacune.

Les souscripteurs du fonds sont les suivants (en DT) :

Designation	Montant Souscrit et libéré à la date de clôture
Assurances MAGHREBIA	1 500 000
Assurances MAGHREBIA VIE	1 000 000
Total Parts A	2 500 000
Alternative Capital Partners	2 500
Total Parts B	2 500
Total Général des Parts A et B	2 502 500

Le fonds « **Phenicia Fund II** » a été levé en Février 2020, sa durée est de 10 ans. Cette période peut être prorogée d'une durée maximum de deux périodes d'un an.

Il a été agréé par la décision du conseil du marché financier n°04/2020 du 20 Février 2020.

La gestion du fonds a été confiée à la société de gestion de fonds « **Alternative Capital Partners S.A** », régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, portant promulgation du code des organismes de placement collectif.

(b) Objet du Fonds :

Le Fonds « **Phenicia Fund II** » a pour objet d'investir au moins 80% du montant du fonds dans les entreprises en Tunisie, en création ou en développement, non cotées (y compris les émissions de nouvelles actions admises sur le marché alternatif et ce, dans la limite de 30% de cette proportion).

Au moins 65% du montant du fonds (compte non tenu des montants souscrits par des non-résidents ou provenant du budget de l'État) sera investi dans la souscription d'actions ou de parts sociales ou d'OCA dans :

- des entreprises implantées dans les zones de développement, telles que fixées par les articles 23 et 24 du code d'incitation aux investissements ;
- des entreprises qui réalisent des investissements de lutte contre la pollution et de protection de l'environnement prévus par l'article 37 du code d'incitation aux investissements,
- des projets réalisés dans le cadre de petites et moyennes entreprises, telles que définies par le code d'incitation aux investissements,
- des entreprises promues par les nouveaux promoteurs, tels que définis par le code d'incitation aux investissements,
- des entreprises procédant à des investissements de promotion de l'innovation ;
- des entreprises admises à bénéficier des avantages fiscaux dans le cadre d'une opération de transmission ;
- des entreprises entant des programmes de mise à niveau.

(C) Régime fiscal applicable au Fonds « Phenicia Fund II » :

C-1) Pour les titulaires des parts :

i) Souscripteurs des parts du Fonds :

Les montants réinvestis dans la souscription aux parts des fonds sont déductibles de la base de l'impôt sur les revenus des personnes physiques ou de l'impôt sur les sociétés sans que le minimum d'impôt prévu par les articles 12 et 12 bis de la loi n° 89-114 du 30 décembre 1989 ne soit exigible et sous réserve de la satisfaction de certaines conditions.

La gestion du fonds a été confiée à la société de gestion de fonds « **Alternative Capital Partners S.A** », régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, portant promulgation du code des organismes de placement collectif.

ii) Revenus des parts du fonds :

Les revenus provenant des parts du fonds sont considérés comme étant des revenus distribués et sont exonérés de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés.

iii) Plus values de cession des parts du fonds :

La plus value provenant de la cession des parts du fonds est déductible de la base de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés.

C-2) Impôt direct applicable au fonds :

Selon le code des organismes de placement collectif, le fonds « **Phenicia Fund II** » n'a pas de personnalité morale et est en conséquence en dehors du champ d'application de l'impôt.

De ce fait les revenus réalisés par ces dits fonds ne sont pas imposables en Tunisie.

Toutefois, les revenus des capitaux mobiliers réalisés par les fonds d'amorçage sont soumis à une retenue à la source **libératoire et définitive** de 20%.

C-3) Impôt indirect applicable au fonds :

De par la nature de son activité, le fonds « **PHENICIA Fund II** » se trouve être non assujetti à la taxe sur la valeur ajoutée.

(D) Rémunération du gestionnaire du fonds :

La gestion du fonds « **Phenicia Fund II** » a été confiée à la société « **Alternative Capital Partners S.A** ». Sa rémunération est fixée à :

- 1,67% HT l'an, pour la mission de conseil pour l'identification, l'étude et la réalisation des investissements et des désinvestissements ;
- 0,83% HT l'an, pour la mission de suivi et de gestion courante, administrative, commerciale, comptable et financière.

(E) Rémunération du dépositaire du fonds :

Le dépôt des actifs du fonds « **Phenicia Fund II** » a été confié à l'Arab Tunisian Bank. Sa rémunération est fixée à 0,1% HT du montant de l'actif net du Fonds évalué au 31/12 de chaque année sans que cette rémunération ne soit inférieure à 5.000 TND HT.

Note 2. Faits marquants de la période :

Néant.

Note 3. Référentiel comptable :

Les états financiers du fonds « **Phenicia Fund II** », arrêtés, ont été établis conformément au système comptable des entreprises, promulgué par la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996 et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999, ainsi que la norme comptable n°19 relative aux états financiers intermédiaires.

Note 4. Bases de mesure et principes comptables pertinents :

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par la société pour l'établissement de ses états financiers peuvent être résumés comme suit :

(a) Bases de mesure :

Les éléments d'actif et de passif du fonds « **Phenicia Fund II** » sont évalués à la valeur de réalisation.

(b) Unité monétaire

Les états financiers du fonds « **Phenicia Fund II** » sont libellés en Dinar Tunisien.

(c) Sommaire des principales méthodes comptables

Les principales méthodes comptables utilisées pour la préparation des états financiers du fonds peuvent être récapitulées comme suit :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

i- Prise en compte des placements

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont pris en compte en comptabilité au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat frais exclus. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

ii- Comptabilisation des revenus afférents aux placements

Les intérêts courus à l'achat sur les obligations et valeurs assimilées sont constatés au bilan pour leur montant net de retenues à la source au titre de l'impôt dans la mesure où celles-ci sont effectuées à titre définitif et libératoire.

Les intérêts précomptés sur les placements sur le marché monétaire, notamment les billets de trésorerie et les certificats de dépôt, sont constatés au bilan pour leur montant net de retenue à la source au titre de l'impôt, dans la mesure où celles-ci sont effectuées à titre définitif et libératoire.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus pour leur montant net de retenues à la source du fait que ces retenues sont effectuées à titre définitif et libératoire.

iii- Évaluation à la date d'arrêt des situations :

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restant à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les actions non admises à la côte de la BVMT sont évaluées à leur juste valeur. Cette dernière est déterminée par référence à des critères objectifs tels que le prix stipulé dans des transactions récentes sur les titres, considérées et la valeur mathématique des titres.

Les actions non admises à la cote de la BVMT et qui sont négociées dans les mêmes conditions que les actions admises à la cote sont évaluées à leur valeur de marché, qui correspond au cours moyen pondéré du jour de calcul de la valeur liquidative, ou à la date antérieure la plus récente.

iiii Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Note 5. Notes explicatives des différentes rubriques figurant dans le corps des états financiers :

5-1- Notes au bilan :

5-1-1- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés

Les placements en actions et en valeurs assimilées, accusent au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2020 valeur brute de 2.018.855 DT, pouvant être détaillés comme suit :

Libellé	Valeur Brute Au 31/12/2021	Dépréciation	Valeur Nette Au 31/12/2021	Valeur Nette au 31/12/2020
Société « PRISMSA SA »	374 855	0	374 855	374 855
Société « SUDPOTASSE SA»	375 000	0	375 000	375 000
Société « WOODPLAST SA»	375 000	0	375 000	375 000
Société « SPIC PAPAGALLO SA»	349 000	0	349 000	349 000
Société « AGRI MESTI SARL»	170 000	0	170 000	170 000
Société « ECOMAT»	375 000	0	375 000	375 000
Total	2 018 855	0	2 018 855	2 018 855

5-1-2- Obligations et valeurs assimilées :

Les placements monétaires du fonds « Phénicia Fund II», sont afférents à l'acquisition des B.T.A, des revenus de capitaux mobiliers courus au 31 décembre 2021 ainsi que les acquisitions de titres SICAV ainsi que les produits courus à la date d'arrêté. Ils totalisent au 31 décembre 2021 une valeur brute de 417.451 DT contre 509.680 DT au 31 décembre 2020 et peuvent être détaillés comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2021	Solde au 31/12/2020
BTA	0	0
PLACEMENTS BANCAIRE	0	0
Placements OPCVM	417 451	509 680
Total	417 451	509 680

5-1-3- Disponibilités :

Figurent sous cet intitulé, les fonds disponibles en banque dans un compte ouvert au nom du Fonds, qui s'élèvent au 31 décembre 2021 à la somme de 19.149 DT contre 19.126 DT au 31 décembre 2020;

5-1-4- Opérateurs Créditeurs :

Figurent sous cet intitulé, les dettes du fonds envers le gestionnaire du fonds en l'occurrence la société « ACP S.A », le dépositaire ainsi que le CMF.

Les dettes envers le dépositaire à hauteur de 5.960 DT (11.900 DT au 31 décembre 2020) et des dettes envers le CMF à hauteur de 660 DT au 31 décembre 2021 (450 DT au 31 décembre 2020).

5-1-5- Autres créditeurs divers :

Figurent sous cet intitulé, l'encours des charges à payer qui s'élèvent à 3.995 DT au 31 décembre 2021 (honoraires CAC à hauteur de 3.400 DT et des dettes fiscales à hauteur de 595 DT) contre 3.712 DT au 31 décembre 2020 (honoraires CAC à hauteur de 3.500 DT et des dettes fiscales à hauteur de 212 DT).

5-1-6- Capital :

Le capital du fonds « **Phenicia Fund II** » est fermé. Aucune opération de rachat ou de vente de parts A n'a été opérée au cours de durée de vie du fonds.

Le montant initial du fonds peut être présenté comme suit :

Capital au 31-12-2020	Parts A	Parts B
Montant	2 500 000	2 500
Nombre de titres	2 500	25
Nombre d'actionnaires	2	1
Souscriptions réalisées 2021		
Montant	0	0
Nombre de titres émis	0	0
Nombre de nouveaux souscripteurs 2021	0	0
Rachats effectués 2021		
Montant	0	0
Nombre de titres rachetés 2021	0	0
Nombre d'actionnaires sortants 2021	0	0
Autres mouvements 2021		
Plus ou moins values potentielles sur titres	0	0
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	0	0
Régularisation des sommes non distribuables 2021	0	0
Capital au 31-12-2021		
Montant	2 500 000	2500
Nombre de titres	2 500	25
Nombre des souscripteurs	2	1

5-2- Notes à l'état de résultat :

5-2-1- Revenus des obligations et valeurs assimilées :

Les revenus des placements correspondent aux revenus des placements en **Bons de Trésor Assimilables** et des plus values des actions SICAV qui s'élèvent à fin 2021 à un total de 24.846 DT contre 85.870 DT à fin 2020.

5-2-2- Revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'élèvent au à fin 2021 à un total de 65 DT contre 31.708 DT à fin 2020.

5-2-3- Charges de gestion du fonds :

Les charges de gestion du fonds s'élèvent à 77.907 DT à fin 2021 contre 83.544 DT au 31 Décembre 2020 ;

Elles comprennent les charges directement liées à l'activité de placement, notamment la rémunération revenant au gestionnaire, ainsi que la rémunération revenant au dépositaire des titres et avoirs du fonds (5.950 DT à fin 2021 contre 5.960 DT à fin 2020) et la rémunération des membres du comité d'investissement (0 DT à fin 2021 contre 5.647 DT à fin 2020).

La rémunération revenant au gestionnaire est afférente à :

- des honoraires au titre de la mission de conseil pour l'identification, l'étude et la réalisation des investissements et des désinvestissements pour 47.227 DT (47.227 DT à fin 2020),
- la mission de suivi et de gestion courante, administrative, commerciale, comptable et financière pour 24.720 DT (24.720 DT à fin 2020).

5-2-4- Autres charges :

Figurent sous cet intitulé essentiellement, les diverses charges affectées au fonds dont essentiellement, la provision au titre des honoraires du CAC pour 3.856 DT, les diverses commissions bancaires pour 101 DT et la cotisation au CMF pour 660 DT.

Note 6. Engagements hors bilan:

Néant.

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

ARAB TUNISIAN BANK –ATB- Siège Social : 9,rue Hédi Nouria -1001 Tunis-

L'Arab Tunisian Bank -ATB- publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2021 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date 16 avril 2022. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes, Mme. Sonia KETARI LOUZIR (Cabinet MS Louzir) et Mr. Chiheb GHANMI (La Générale d'Audit et Conseil).

Bilan Consolidé

Exercice clos le 31 décembre 2021

(Unité : en 1000 DT)

	Notes	31.12.2021	31.12.2020	
ACTIF				
AC1	Caisse et avoirs auprès de la BCT et CCP	1	262 539	314 469
AC2	Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	609 019	444 614
AC3	Créances sur la clientèle	3	5 649 171	5 650 557
AC4	Portefeuille-titres commercial	4	118 549	93 046
AC5	Portefeuille d'investissement	5	1 346 379	1 239 526
	Titres mis en équivalence	6	12 046	14 489
AC6	Valeurs immobilisées	7	127 730	104 091
AC7	Autres actifs	8	177 615	170 058
TOTAL ACTIF			8 303 048	8 030 850
PASSIF				
PA1	Banque centrale et CCP	9	100 000	58 000
PA2	Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	10	361 105	219 926
PA3	Dépôts et avoirs de la clientèle	11	5 905 680	5 970 765
PA4	Emprunts et ressources spéciales	12	981 969	828 557
PA5	Autres passifs	13	281 288	294 211
TOTAL PASSIF			7 630 042	7 371 459
CAPITAUX PROPRES				
CP1	Capital		128 000	100 000
CP2	Réserves groupe		526 697	472 430
CP5	Résultats reportés		866	767
CP6	Résultat consolidé de l'exercice		(61 435)	12 458
TOTAL CAPITAUX PROPRES		14	594 128	585 655
	Part des minoritaires dans les réserves		73 108	68 635
	Part des minoritaires dans le résultat		5 770	5 101
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES ET PART DES MINORITAIRES			8 303 048	8 030 850

Etat des engagements hors bilan Consolidé

Exercice clos le 31 décembre 2021

(Unité : en 1000 DT)

		Note	31.12.2021	31.12.2020
<u>PASSIFS EVENTUELS</u>				
HB01	Cautions, avals et autres garanties données	15	994 562	676 957
HB02	Crédits documentaires	16	333 579	304 144
HB03	Actifs donnés en garantie	17	100 000	62 000
TOTAL PASSIFS EVENTUELS			1 428 141	1 043 101
<u>ENGAGEMENTS DONNES</u>				
		18		
HB04	Engagements de financement donnés		465 921	348 178
HB05	Engagements sur titres			1 000
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES			465 921	349 178
<u>ENGAGEMENTS RECUS</u>				
HB06	Garanties reçues	19	1 551 637	1 310 289

Etat de résultat Consolidé

Exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2021

(Unité : en 1000 DT)

		Note	Exercice 2021	Exercice 2020
<u>PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</u>				
PR1	Intérêts et revenus assimilés	20	482 841	524 868
PR2	Commissions (en produits)	21	88 641	72 815
PR3	Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	22	22 014	18 824
PR4	Revenus du portefeuille d'investissement	23	83 404	70 135
Total produits d'exploitation Bancaire			676 900	686 642
<u>CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</u>				
CH1	Intérêts encourus et charges assimilées	24	335 542	382 039
CH2	Commissions encourues		8 252	7 056
Total charges d'exploitation Bancaire			343 794	389 095
Produits nets Bancaires			333 106	297 547
PR5/CH4	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	25	(114 233)	(68 668)
PR6/CH5	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	26	(36 548)	(7 323)
PR7	Autres produits d'exploitation		1 147	889
CH6	Frais de Personnel	27	(127 356)	(115 298)
CH7	Charges générales d'exploitation	28	(75 535)	(66 422)
CH8	Dotations aux amortissements et aux 'Provisions sur immobilisations		(20 594)	(16 293)
Résultat d'exploitation			(40 013)	24 432
	Quote part dans les résultats des entreprises mises en équivalence		681	444
PR8/CH9	Solde en gain \ perte provenant des autres éléments ordinaires	29	(3 936)	1 537
CH11	Impôt sur les bénéfices		(2 001)	(4 910)
Résultat des activités ordinaires			(45 269)	21 506
PR9/CH10	Solde en gain/perte provenant des éléments extraordinaires	30	(10 395)	(3 947)
Résultat net consolidé			(55 665)	17 559
Part du résultat revenant aux minoritaires			(5 770)	(5 101)
Résultat net part du groupe			(61 435)	12 458
Résultat de base par action			(0.614)	0.124

Etat des flux de trésorerie Consolidé
Exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2021
(Unité : en 1000 DT)

	Note	Exercice 2021	Exercice 2020
<u>ACTIVITES D'EXPLOITATION</u>			
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenus du portefeuille d'investissement)		563 255	630 316
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(449 361)	(238 101)
Dépôts \ Retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		(66 845)	(145 378)
Prêts et avances \ Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(118 522)	(325 018)
Dépôts \ Retraits de dépôts de la clientèle		(65 368)	724 543
Titres de placement		(48 348)	(44 085)
Sommes versées au personnel et créiteurs divers		(110 018)	(87 082)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(83 291)	(95 894)
Autres flux de trésorerie provenant de la variation du périmètre de consolidation		(582)	(17)
Impôt sur les sociétés		(15 671)	2 591
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION		(394 749)	421 875
<u>ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</u>			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		81 480	77 883
Acquisitions \ Cessions sur portefeuille d'investissement		(110 156)	79 349
Acquisitions \ Cessions sur immobilisations		(43 872)	(28 778)
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		(72 548)	128 454
<u>ACTIVITES DE FINANCEMENT</u>			
Emmission d'actions		70 000	
Emission d'emprunts		40 000	99 083
Remboursement d'emprunts		(77 723)	(31 182)
Augmentation \ diminution ressources spéciales		256 888	(32 179)
Dividendes versés		(1 455)	(666)
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT		287 710	35 056
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités		-	-
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		(179 589)	585 385
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		590 919	5 534
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE	31	411 330	590 919

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2021

I. REFERENTIEL D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Les états financiers annuels du groupe Arab Tunisian Bank, arrêtés au 31 Décembre 2021, sont élaborés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes comptables (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires et applicables à partir du 1^{er} Janvier 1999; les normes comptables relatives à la consolidation (normes 35 à 37) ; ainsi qu'aux règles de la BCT édictées par les circulaires 91/24 du 17/12/91, 93/08 du 30/07/93 et 99/04 du 19/03/99, circulaire n° 2011-04 du 12 Avril 2011, la circulaire n° 2012-02 du 11 Janvier 2012 et la circulaire n°2013-21 du 30 Décembre 2013, la circulaire n°2017-06 du 31 juillet 2017 et la circulaire n°2022-02 du 04 Mars 2022.

II. Périmètre et méthodes de consolidation

2-1. Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent ceux de l'ATB et ceux des entreprises sur lesquelles la banque exerce un contrôle exclusif ou une influence notable.

2-2. Méthode de consolidation

- ***Integration globale***

Cette méthode s'applique aux entreprises contrôlées de manière exclusive par l'ATB. Elle requiert la substitution du coût d'acquisition des titres de participation détenus dans les filiales par l'ensemble des éléments actifs et passifs de celles-ci tout en dégageant la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et le résultat.

- ***La mise en équivalence***

Selon cette méthode la participation est initialement enregistrée au coût d'acquisition et est ensuite ajustée pour prendre en compte les changements postérieurs à l'acquisition de la quote-part de l'investisseur dans l'actif net de la société consolidée.

Cette méthode est appliquée aux sociétés dans lesquelles la société mère exerce une influence notable.

III. METHODES COMPTABLES APPLIQUEES

Les états financiers consolidés de l'Arab Tunisian Bank sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

Règles de prise en compte des revenus

Les revenus sont pris en compte en résultat de façon à les rattacher à l'exercice au cours duquel ils sont courus, sauf si leur encaissement effectif n'est pas raisonnablement assuré.

- Rattachement des intérêts:

Les intérêts et agios sont comptabilisés parmi les produits de l'exercice à mesure qu'ils sont courus sur la base du temps écoulé, les intérêts et agios non courus sont constatés en hors bilan.

Cette règle s'applique à l'ensemble des intérêts contractuels qui couvrent les intérêts prévus dans l'échéancier de remboursement ainsi que les intérêts de retard.

- Les intérêts et agios réservés:

Les intérêts et agios dont le recouvrement est devenu incertain, constatés lors de l'évaluation des actifs et couverture des risques, sont logés dans un compte de passif intitulé « agios réservés ».

La banque a établi ses critères de réservation d'agios sur la base de l'article 9 de la circulaire BCT n° 91-24 qui prévoit que les intérêts et les agios débiteurs relatifs aux créances classées dans les classes 2, 3 et 4 ne doivent être comptabilisés en chiffre d'affaires qu'au moment de leur encaissement. Ainsi, tout intérêt ayant été précédemment comptabilisé mais non payé est déduit du résultat et comptabilisé en agios réservés.

- Commissions :

Les commissions sont prises en compte dans le résultat :

- Lorsque le service est rendu
- À mesure qu'elles sont courues sur la période couverte par l'engagement ou la durée de réalisation du crédit.

Evaluation des engagements et des provisions y afférentes

Evaluation des engagements

Pour l'arrêté des états financiers au 31.12.2021, il a été procédé à l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes conformément à la Circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la Circulaire N° 99-04 du 19 Mars 1999, et la Circulaire N° 2001-12 du 4 Mai 2001, et par la circulaire n°2013-21 du 30 Décembre 2013.

Les classes de risque sont définies de la manière suivante :

- Actifs courants (Classe 0) : Sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais paraît assuré ;
- Actifs nécessitant un suivi particulier (Classe 1) : Font partie de la classe 1, tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est encore assuré ;
- Actifs incertains (Classe 2) : Font partie de la classe 2, tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est incertain ;
- Actifs préoccupants (Classe 3) : Font partie de la classe 3 tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement est menacé ;
- Actifs compromis (Classe 4) : Font partie de cette classe les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360 jours, les actifs restés en suspens pour un délai supérieur à 360 jours ainsi que les créances contentieuses.

Provisions

➤ Provisions individuelles :

Les provisions requises sur les actifs classés sont déterminées selon les taux prévus par la Banque Centrale de Tunisie dans la circulaire n° 91-24 et sa note aux banques n°93 23. L'application de la réglementation prudentielle conduit à retenir des taux de provision prédéterminés par classe d'actif.

Les taux se présentent comme suit :

Classe de risque	Taux de provision
Classe 0 et 1	0%
Classe 2	20%
Classe 3	50%
Classe 4	100%

Ces provisions sont constituées individuellement sur les créances auprès de la clientèle.

Provisions collectives :

En application des dispositions de la circulaire aux banques n°2022-02 du 04 Mars 2022, la banque a procédé à la comptabilisation par prélèvement sur le résultat de l'exercice 2021, des provisions à caractère général dites « provisions collectives ». Ces provisions ont été constituées en couverture des risques latents sur les engagements courants (Classe 0) et des engagements nécessitant un suivi particulier (Classe 1) au sens de l'article 8 de la circulaire n°91-24. Ces provisions ont été déterminées en se basant sur les règles prévues par l'annexe 3 à la circulaire n°91-24 du 17 Décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire n°2022-02.

La méthodologie adoptée par la banque a consisté au :

- Regroupement des engagements classés 0 et 1 en groupes homogènes par nature de débiteur et par secteur d'activité ;
- Calcul d'un taux de migration moyen pour chaque groupe qui correspond aux risques additionnels du groupe considéré en N rapporté aux engagements 0 et 1 du même groupe de l'année N-1 ; Les taux de migration moyens ont été calculés sur la période 2010-2019.
- Majoration des taux de migration historiques calculés par la banque par des pourcentages fournis par la circulaire n°2022-02.
- L'application des taux de provisionnements minimaux proposés par la circulaire aux banques n°2022-02.

➤ Provisions sur actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3ans :

En application des dispositions de la circulaire aux banques n°2013-21 du 30 Décembre 2013, la banque a procédé à la comptabilisation par prélèvement sur le résultat de l'exercice 2020 et des capitaux propres, des provisions additionnelles. Ces provisions ont été constituées en couverture du risque net sur les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans. Ces provisions ont été déterminées conformément aux quotités minimales prévues par l'article 1 de ladite circulaire :

- 40% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans.
- 70% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans.
- 100% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

Ce taux est appliquée au risque net non couvert soit le montant de l'engagement déduction faite :

- des agios réservés ;
- des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements de crédit ;
- des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée ;
- des provisions constituées conformément aux dispositions de l'article 10 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24.

➤ **Provisions sur éléments d'actifs :**

Les provisions pour dépréciation des éléments d'actifs sont présentées à l'actif du bilan de la banque, en déduction du poste s'y rapportant (créances sur la clientèle, portefeuille titres...).

Règles de classification et d'évaluation des titres et constatation des revenus y afférents

Classement des titres

Le portefeuille titres est composé du portefeuille commercial et du portefeuille d'investissement.

Le portefeuille-titres commercial

- Titres de transaction : titres à revenu fixe ou variable acquis en vue de leur revente à brève échéance et dont le marché de négociation est jugé liquide ;
- Titres de placement : titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à 3 mois ;

Le portefeuille d'investissement

- Titres d'investissement: titres acquis avec l'intention ferme de les détenir en principe jusqu'à leur échéance et dont la banque dispose de moyens suffisants pour concrétiser cette intention ;
- Titres de participation : actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer une rentabilité satisfaisante sur une longue période, ou pour permettre la poursuite des relations bancaires avec la société émettrice ;

Evaluation des titres

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

- Les titres de transaction : Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation de la cour consécutive à leur évaluation à la valeur de marché est portée en résultat.
- Les titres de placement : Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément à la valeur du marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.
La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.
- Titres mis en équivalence : les variations de la quote-part de la société mère dans la situation nette des sociétés mises en équivalence sont portées à l'actif du bilan consolidé sous la rubrique « Titres mis en équivalence » et parmi les capitaux propres consolidés sous la rubrique « résultat consolidé ». Ces variations constituent un élément du résultat d'exploitation et figurent au niveau de l'état de résultat consolidé sous la rubrique : « Quote-part dans les résultats des titres mis en équivalence ».
- Les titres d'investissement : Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément à la valeur du marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Le traitement des plus-values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes donnent lieu à la constitution de provisions.

Revenus du portefeuille titres :

Les intérêts sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée. Les intérêts courus sur les participations en rétrocession dont l'encaissement effectif est raisonnablement certain sont constatés en produits.

Les dividendes sur les titres à revenu variable détenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Règles de conversion des opérations en monnaies étrangères, de réévaluation et de constatation des résultats de changes :

- Règles de conversion : les charges et produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de change au comptant à la date de leur prise en compte ;
- Réévaluation des comptes de position: à chaque arrêté comptable les éléments d'actif, de passif et de hors bilan sont réévalués sur la base du cours moyen des devises sur le marché interbancaire publié par la BCT à la date d'arrêté.
- Constatation du résultat de change : à chaque arrêté comptable la différence entre, d'une part les éléments d'actif, de passif et de hors bilan et d'autres parts les montants correspondants dans les comptes de contre valeurs position de change sont prises en compte en résultat de la période concernée.
- Règles de couverture contre les risques de change : Afin de se couvrir contre le risque de change, la banque fait recours à des contrats de change à terme conformément à la NC 23.

Les engagements de change à terme conclus à des fins de couverture sont convertis, à la date de leur engagement, et réévalués à la date de chaque arrêté comptable sur la base du cours de change utilisé pour la conversion et l'évaluation des éléments couverts. Les différences positives et négatives résultant de cette réévaluation sont prises en compte de façon symétrique à la prise en compte des gains et pertes de change sur les éléments couverts.

En application de cette règle, les opérations de change à terme conclues pour couvrir des éléments de bilan et de hors bilan évalués au cours de change au comptant sont comptabilisées de la façon suivante :

- à la date d'engagement, le montant nominal du contrat est converti sur la base du cours de change au comptant en vigueur à cette date.
- La différence entre le montant nominal du contrat converti sur la base du cours de change au comptant et celui converti sur la base du cours de change à terme prévu par le contrat constitue un report ou déport et est comptabilisée en hors bilan séparément. Cette différence constitue un report lorsque le cours à terme est supérieur au cours au comptant et un déport lorsque le cours à terme est inférieur au cours au comptant.
- Les reports et déports sont étalés au prorata temporis sur la période du contrat et imputés comme produits et charges assimilés à des intérêts.
- à chaque date d'arrêté comptable, le montant du contrat est réévalué sur la base du cours de change au comptant en vigueur à cette date. La différence de change ainsi dégagée est comptabilisée en résultat de manière identique mais de sens inverse que la différence de change constatée sur les éléments couverts.

La banque a conclu, depuis 1998, une convention avec TUNIS RE en vue de se couvrir contre le risque de change inhérent aux ressources extérieures libellées en monnaie étrangère. Cette couverture est assurée par le fonds de péréquation de change géré par Tunis Re et institué par la loi 98-111 du 28 Décembre 1998 portant loi de finance pour l'année 1999.

Immobilisations et amortissements

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à la valeur d'acquisition hors TVA déductible. Elles sont amorties suivant la méthode de l'amortissement linéaire.

Par dérogation à cette règle, le siège social a fait l'objet d'une réévaluation au cours de l'exercice 2000 ayant dégagée une réserve de réévaluation figurant parmi les capitaux propres pour un montant de 4 219 KDT.

Les taux d'amortissement linéaire pratiqués sont les suivants :

Immeuble & construction	: 2%
Immeuble hors exploitation	: 10%
Mobilier et matériels de bureau	: 10%
Matériels de transport	: 20%
Matériel de sécurité & coffre	: 5%
Matériel informatique	: 20%
Logiciels	: 20%
Œuvres d'art	: 10%
A. A & Installations	: 10%

IV. Méthodes spécifiques à la consolidation

Traitement des écarts de première consolidation

Les écarts de première consolidation correspondent à la différence entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part correspondante dans l'actif net comptable de la société consolidée à la date de l'acquisition. Cet écart est ventilé entre l'écart d'évaluation et le Goodwill comme suit :

➤ L'écart d'évaluation

L'écart d'évaluation correspond à la différence entre la juste valeur des éléments d'actifs et de passif identifiables des sociétés consolidées et leurs valeurs comptables nettes à la date de chaque acquisition.

➤ Le Goodwill

Le Goodwill correspond à la différence entre l'écart de première consolidation et les écarts d'évaluation identifiés. Le Goodwill est inscrit à l'actif du bilan consolidé. Il est amorti sur sa durée d'utilité estimée. Cette durée ne peut en aucun cas excéder 20 ans

Homogénéisation et Elimination des soldes et transactions intra-groupe :

Les opérations et transactions internes sont traitées pour neutraliser leurs effets. Ces éliminations opérées ont principalement porté sur :

- des comptes courants entre sociétés du périmètre ;
- des commissions entre sociétés du périmètre ;
- des provisions constituées sur les titres des sociétés du périmètre ;
- des dividendes servis par les sociétés consolidées au profit de l'ATB.

Les soldes réciproques ainsi que les produits et charges résultant d'opérations internes au groupe sont éliminés lorsqu'ils concernent des filiales faisant l'objet d'une intégration globale ou intégration proportionnel au prorata du pourcentage d'intérêt.

Traitement de l'impôt :

Les états financiers consolidés sont établis selon la méthode de l'impôt différé. Selon cette méthode on prend en compte les impacts fiscaux futurs, certains ou probables, actifs ou passifs.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables.

V. NOTES EXPLICATIVES

Les chiffres sont exprimés en milliers de Dinars (1000 DT = 1 KDT)

1. Notes explicatives sur le bilan – Actif

Note 1. Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

La caisse et avoirs auprès de la BCT se sont élevés à 262 539 KDT au 31 décembre 2021 contre 314.469 KDT au 31 décembre 2020 soit une diminution de 51.930 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2021	31.12.2020
Caisse	39 146	30 158
Compte courant BCT	223 366	284 284
Compte courant postal	21	21
Traveller's Chèques	6	6
Total	262 539	314 469

Note 2. Créances sur les établissements bancaires et financiers.

Les créances sur les établissements bancaires et financiers s'élèvent à 609 019 KDT au 31 décembre 2021 contre 444.614 KDT au 31 décembre 2020 soit une augmentation de 164.405 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2021	31.12.2020
Avoirs en compte sur les établissements bancaires	101 130	273 103
Prêts aux établissements bancaires	459 806	126 115
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements bancaires	-	760
Total créances sur établissements bancaires	560 936	399 978
Avoirs en compte sur les établissements financiers	15 589	7 289
Prêts aux établissements financiers	32 493	37 347
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements financiers	-	-
Autres créances	-	-
Total créances sur établissements financiers	48 082	44 636
Total	609 019	444 614

Note 3. Créances sur la clientèle.

Les créances sur la clientèle présentent au 31 décembre 2021 un solde net de 5.649.171 KDT contre 5.650.557 KDT au 31 décembre 2020 soit une diminution de 1.386 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2021	31.12.2020
Comptes ordinaires débiteurs	1 125 253	1 117 106
Avances sur placements à terme	16 144	29 737
Créances rattachées sur comptes de la clientèle	11 656	2 649
Autres créances	0	0
Total comptes débiteurs & Autres créances	1 153 053	1 149 492
Portefeuille Escompte	662 380	609 748
Crédits à la clientèle non échus	3 678 936	3 629 966
Créances douteuses et litigieuses	484 744	361 456
Produits à recevoir	36 246	56 870
Produits perçus d'avance	(16 685)	(19 544)
Créances impayées	331 722	403 919

Total autres concours à la clientèle	5 177 343	5 042 415
Crédits sur ressources spéciales extérieures	93 901	96 479
Créances rattachées sur crédits sur ressources spéciales	1 028	1 427
Total Crédits sur ressources spéciales	94 929	97 906
Total brut des crédits accordés à la clientèle	6 425 325	6 289 813
A déduire couverture :		
Agios réservés	(220 593)	(185 138)
Provisions individuelles	(379 230)	(323 787)
Provision additionnelle (Cir BCT 2013-21)	(100 616)	(68 650)
Provisions collectives (Cir BCT 2022-02)	(75 715)	(61 681)
Total Provisions et agios	(776 154)	(639 256)
Total net des créances sur la clientèle	5 649 171	5 650 557

Note 4. Portefeuille-titres commercial

Le solde net de cette rubrique est de 118.549 à fin 2021, contre 93.046 KDT à fin 2020, soit une augmentation de 25.503 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2021	31.12.2020
Titres de placement	118 549	93 046
Total	118 549	93 046

Note 5. Portefeuille d'investissement.

Le solde net de cette rubrique s'élève à 1.346.379 KDT au 31 décembre 2021, contre 1.239.526 KDT au 31 décembre 2020 soit une augmentation de 106.853 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2021	31.12.2020
Titres d'investissement	983 693	879 013
Titres de participations	440 701	393 787
Créances rattachées	37 047	44 042
Total brut du portefeuille d'investissement	1 461 441	1 316 842
Provisions	(115 062)	(77 316)
Total provisions et plus-value réservées	(115 062)	(77 316)
Valeur nette du portefeuille d'investissement	1 346 379	1 239 526

Note 6. Titres mis en équivalence.

Le poste « titres mis en équivalence » représente la quote-part de l'ATB dans l'actif net des sociétés mises en équivalence. Il présente un solde de 12.046 KDT à la date du 31 Décembre 2021, contre 14.489 KDT au 31 Décembre 2020.

Désignation	31.12.2021	31.12.2020
Titres A T I	-	1 561
Titres A F C	1 444	1 424
Titres UNIFACTOR	5 368	5 214
Titres Arabia Sicav	5 234	5 002
Titres Sanadett Sicav	-	169
Titres Axis Trésorerie	-	220
Titres Axis Prudent	-	64
Titres CODIS	-	1 411
FCP IRADETT 50	-	82
FCP IRADETT CEA	-	93
FCP SALAMETT PLUS	-	81
FCP SALAMETT CAP	-	117
SARI	-	(949)
Total Titres mis en équivalence	12 046	14 489

Note 7. Valeurs Immobilisées

Le solde net des valeurs immobilisées s'élève au 31 décembre 2021 à 127.730 KDT contre 104.091 KDT au 31 décembre 2020.

Le tableau de variation des immobilisations se présente comme suit :

Libellé	Valeur Brute 2020	Acquisition/ Cession 2021	Valeur Brute 2021	Amort 2020	Dotation / Prov. 2021	Transf. Prov.	Amort 2021	Valeur Nette 2021
1- Immob. Incorporelles	50 873	7 586	58 459	(37 456)	-9 040	0	(46 496)	11 963
Logiciel informatique	50 323	6 978	57 301	(37 283)	-9 030	0	(46 313)	10 988
Droit au bail	429	0	429	(173)	-10		(183)	246
Autres immob. Incorporelles	121	608	729	-			0	729
2- Immob. Corporelles	181 249	8 800	190 049	(122 193)	-9 157	7 899	(123 491)	66 558
Immob. d'exploitation	<u>90 176</u>	<u>4 109</u>	<u>94 285</u>	<u>(57 366)</u>	<u>-3 720</u>	<u>-2</u>	<u>(61 088)</u>	<u>33 197</u>
Terrains d'exploitation	5 167	1 472	6 639	-			0	6 639
Bâtiments d'exploitation	23 893	1 756	25 649	(10 446)	-685		(11 131)	14 517
Aménagements de bâtiments d'exploitation	61 116	881	61 997	(46 920)	-3 035	-2	(49 957)	12 040
Immob. Hors exploitation	<u>14 350</u>	<u>(9 343)</u>	<u>5 007</u>	<u>(7 643)</u>	<u>-258</u>	<u>7 901</u>	<u>0</u>	<u>5 007</u>
Terrains hors exploitation	1 498	(1 498)	0	-			0	0
Bâtiments hors exploitation	12 852	(7 845)	5 007	(7 643)	-258	7 901	0	5 007
Matériel et mobilier de bureaux	<u>11 183</u>	<u>47</u>	<u>11 230</u>	<u>(7 292)</u>	<u>-535</u>	<u>-</u>	<u>(7 827)</u>	<u>3 403</u>
Matériel de transport	<u>15 127</u>	<u>6 508</u>	<u>21 635</u>	<u>(9 024)</u>	<u>-1 363</u>	<u>-</u>	<u>(10 387)</u>	<u>11 248</u>
Matériel informatique	<u>44 955</u>	<u>6 363</u>	<u>51 318</u>	<u>(37 891)</u>	<u>-2 977</u>	<u>-</u>	<u>(40 868)</u>	<u>10 450</u>
Matériel de sécurité	<u>5 404</u>	<u>1 140</u>	<u>6 544</u>	<u>(3 013)</u>	<u>-288</u>	<u>-</u>	<u>(3 301)</u>	<u>3 243</u>
Autres immobilisations corporelles	<u>54</u>	<u>-24</u>	<u>30</u>	<u>(36)</u>	<u>-16</u>	<u>-</u>	<u>(20)</u>	<u>10</u>
3) Immob. encours	30 197	17 866	48 063	-	0	0	0	48 063
Immob. Corp. en cours	5 010	3 742	8 752	-			0	8 752
Immob. Incorp. en cours	25 187	14 124	39 311	-			0	39 311
Ecart Acquisition	3 735	0	3 735	(2 314)	-274		(2 588)	1 147
TOTAL	266 054	34 252	300 306	(161 963)	(18 471)	7 899	(172 575)	127 730

(*) L'écart d'acquisition est amorti selon le mode linéaire. La dotation aux amortissements correspondante est portée au niveau de la rubrique CH8 dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations.

Note 8. Autres actifs

Le solde net de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2021 à 177.615 KDT contre 170.058 KDT au 31 décembre 2020, détaillée comme suit :

Désignation	31.12.2021	31.12.2020
Crédits & Avances aux Personnels	37 587	37 088
Impôts Actif	13 626	7 948
Impôts différer Actif	9 175	5 479
Stocks Imprimés & Fournitures	1 454	1 094
Charges à répartir 8.1	1 416	2 876
Comptes d'attente	132 639	129 502
Crédits pris en charge par l'Etat	238	255
Provisions pour risques et charges	(18 520)	(14 184)
Total	177 615	170 8

8.1 Charges à répartir

Les charges à répartir totalisent un montant de 1.416 KDT au 31 décembre 2021 contre un montant de 2.876 KDT au 31 décembre 2020 soit une diminution de 1.460 KDT.

Les charges à répartir ont été portés à l'actif du bilan parmi les « Autres actifs » en application de la norme comptable tunisienne NCT 10 relative aux charges reportées. Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et amorties linéairement au taux de 33,33%.

Les charges à répartir ont été amortis à compter de la date de leur constatation et en appliquant la règle du prorata-temporis.

La résorption des frais d'émission des emprunts est amortie au prorata des intérêts courus.

Désignation	VB au 31.12.21	Résorptions cumulées 2020	Résorption Exercice 2021	Résorptions cumulées 2021	V.Netto 31.12.21
Autres charges à répartir	7 469	(5 261)	(792)	6 053	1 416
Total	7 469	(5 261)	(792)	6 053	1 416

2. Notes explicatives sur le bilan – Passif

Note 9. Banque Centrale de Tunisie et CCP.

Le solde de cette rubrique correspond exclusivement aux dettes envers la Banque Centrale de Tunisie. Au 31.12.2021, cette rubrique accuse un solde de 100.000 KDT enregistrant ainsi une augmentation de 42.000 KDT par rapport au 31.12.2020.

Désignation	31.12.2021	31.12.2020
Emprunts auprès de la BCT Dinars	100 000	58 000
Total	100 000	58 000

Note 10. Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers.

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers accusent au 31.12.2021 un solde de 361.105 KDT contre un solde de 219.926 KDT au 31.12.2020 et se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2021	31.12.2020
Etablissements bancaires	293 409	162 189
Avoirs en comptes sur les établissements bancaires	5 497	4 343
Emprunts auprès des établissements bancaires en dinars	286 000	157 019
Emprunts auprès établissements bancaires en devises	-	-
Dettes rattachées sur les prêts auprès établissements bancaires	1 912	827
Etablissements financiers	67 696	57 737
Avoirs en comptes sur les établissements financiers	67 696	57 737
Total	361 105	219 926

Note 11. Dépôts de la clientèle.

Les dépôts collectés auprès de la clientèle ont atteint 5.905.680 KDT au 31 décembre 2021 KDT contre 5.970.765 KDT au 31.12.2020 et se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2021	31.12.2020
Dépôts à vue	2 045 332	2 053 937
Dépôts à Terme	2 196 178	2 383 631
Comptes d'épargne	1 445 950	1 314 818
Autres sommes dues à la clientèle	208 074	209 069
Dettes rattachées	10 146	9 310
Total	5 905 680	5 970 765

Note 12. Emprunts et ressources spéciales.

Les emprunts et ressources spéciales ont atteint 981.969 KDT au 31 décembre 2021 contre 828.557 KDT au 31 décembre 2020 soit une augmentation de 153.412 KDT et se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2021	31.12.2020
Emprunts matérialisés	595 619	556 891
Emprunts Obligataires	184 730	207 257
Emprunts subordonnés	219 082	229 831
Pension livrées	177 704	98 700
Dettes rattachées sur emprunts matérialisés	14 103	21 103
Ressources spéciales	386 350	271 666
Ressources extérieures	367 441	260 212
Ressources extérieures en dinars	321 492	206 756
Ressources extérieures en devises	45 949	53 456
Ressources budgétaires	15 229	10 563
Autres ressources	0	0
Dettes rattachées sur ressources spéciales	3 680	889
Total	981 969	828 557

Note 13. Autres passifs.

Le solde net de cette rubrique a atteint 281.288 KDT au 31 décembre 2021 contre 294.211 KDT au 31 décembre 2020 soit une diminution de 12.923 KDT détaillé comme suit :

Désignation	31.12.2021	31.12.2020
Frais liés au Personnel	40 342	34 275
Divers frais à payer	16 289	23 381
Impôts Passifs	21 410	26 959
Provisions pour risques et charges	16 690	12 586
Comptes D'attente	186 557	197 010
Total	281 288	294 211

3. Notes explicatives sur le bilan – Capitaux propres

Note 14. Capitaux propres

A la date du 31 Décembre 2021, le capital social s'élève à 128 000 KDT composé de 100 000 000 actions et 28 000 000 certificats d'investissement d'une valeur nominale de 1 DT libérée en totalité.

Les capitaux propres avant affectation du résultat de l'Exercice 2021 ont atteint 673.006 KDT fin 2021 contre 659.391 KDT fin 2020 soit une augmentation de 13.615 KDT ainsi détaillée :

	Solde au 31.12.2021 avant affectation	Solde au 31.12.2020 avant affectation
Capital	128 000	100 000
Réserves consolidés	527 563	473 197
Résultat consolidé	(61 435)	12 458
Total capitaux propres groupe	594 128	585 655
Part des minoritaires dans les réserves	73 108	68 635
Part des minoritaires dans le résultat	5 770	5 101
Total capitaux propres et intérêts minoritaires	673 006	659 391

Contribution dans les réserves et le résultat du groupe

Sociétés	Contribution dans le résultat consolidé	Contribution dans les réserves groupe
Arab Tunisian Bank	(66 032)	501 430
Arab Tunisian Lease	4 318	16 187
A F C	24	1 097
Arab Tunisian Invest	169	(220)
Arab Tunisian Develop	763	9 301
Arab Tunisian Lease LLD	(83)	(77)
UNIFACTOR	567	2 802
Arabia Sicav	90	(1 410)
SARI	(1 251)	(2 413)
Total	(61 435)	526 697

Le tableau de variation des capitaux propres consolidés se présente comme suit :

Libellé	Capital Social	Réserves consolidés	Résultats reportés	Résultat net de l'exercice	Total des capitaux propres - part du groupe	Part des minoritaires dans les réserves consolidés	Part des minoritaires dans le résultat consolidé	Part des minoritaires
Solde au 31/12/2020	100 000	472 430	767	12 458	585 655	68 635	5 101	73 736
Affectation du résultat	-	12 360	98	(12 458)	-	5 101	(5 101)	-
Distributions	-	-	-	-	-	(1 451)	-	(1 451)
Augmentation du capital	28 000	42 000	-	-	70 000	-	-	-
Ajustement N-1	-	(84)	-	-	(84)	(118)	-	(118)
Résultat de l'exercice	-	-	-	(61 435)	(61 435)	-	5 770	5 770
Autres variations	-	(9)	1	-	(8)	942	-	1 042
Solde au 31/12/2021	128 000	526 697	866	(61 435)	594 128	73 108	5 770	78 878

L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 26 Novembre 2021, a décidé une augmentation de capital en numéraire par l'émission de 28 000 000 nouveaux certificats d'investissement.

Ces certificats d'investissements réservés à l'Arab Bank ont été totalement souscrits au prix unitaire de 2,500 dinars, soit 1 dinar valeur nominale et 1,500 dinar prime d'émission par certificat d'investissement, et libérés le 16 décembre 2021.

Suite à cette augmentation, le capital social de l'ArabTunisian Bank est passé de 100 000 000 à 128 000 000 de dinars divisé en 100 000 000 actions ordinaires d'une valeur nominale d'un (01) dinar chacune et 28 000 000 certificats d'investissement d'une valeur nominale d'un (01) dinar chacun.

Conformément à l'article 378 du Code des Sociétés Commerciales, il est créé 28 000 000 certificats de droit de vote qui seront répartis entre les porteurs d'actions tels qu'ils apparaissent sur le registre des actionnaires arrêté à la clôture de la journée de bourse du 16/12/2021, au prorata de leurs droits.

4. Notes explicatives sur l'état des engagements hors bilan

Note 15. Cautions, avals et autres garanties données

Le solde de cette rubrique s'élève à 994.562 KDT au 31 décembre 2021 contre 676.957 KDT au 31 décembre 2020 et se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2021	31.12.2020
en faveur des banques	542 610	341 914
en faveur de la clientèle	451 952	335 043
Total	994 562	676 957

Note 16. Crédits documentaires

Les crédits documentaires sont de 333.579 KDT, au 31 décembre 2021, à 304.144 KDT au 31 décembre 2020 et se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2021	31.12.2020
Crédits documentaires Import	294 943	207 145
Crédits documentaires Export	38 636	96 999
Total	333 579	304 144

Note 17. Actifs donnés en garantie

Le solde de cette rubrique correspond à la valeur comptable des bons de trésors et des effets refinançables donnés par la banque en garantie du refinancement figurant au passif.

Le solde de cette rubrique se détaille au 31 décembre 2021 comme suit :

Désignation	31.12.2021	31.12.2020
Effets refinançables données en garantie	43 000	29 000
BTA données en garantie	57 000	27 000
Emprunt national donné en garantie	-	6 000
Total	100 000	62 000

Note 18. Engagements donnés

Les engagements donnés s'élèvent au 31 décembre 2021 à 465 921 KDT et se détaillent comme suit

Désignation	31.12.2021	31.12.2020
Engagements de financement donnés	465 921	348 178
En faveur de la clientèle	465 921	348 178
Engagements sur Titres	=	1 000
Participations non libérées	-	1 000
Total	465 921	349 178

Note 19. Garanties Reçues

L'encours des garanties reçues s'élève au 31 décembre 2021 à 1.551.637 KDT contre 1.310.309 KDT au 31 décembre 2020. Cet encours correspond aux garanties admises prises en compte conformément aux dispositions de la circulaire BCT 91-24 et ce dans la limite de l'engagement.

Désignation	31.12.2021	31.12.2020
Garanties reçues de l'Etat	79 906	97 264
Garanties reçues des autres établissements bancaires, financiers et de l'assurance	513 607	352 902
Garanties reçues de la clientèle	958 124	860 143
Total	1 551 637	1 310 309

Note sur les opérations de change

Les opérations de change au comptant non dénouées à la date du 31 décembre 2021 s'élèvent à 10.340 KDT se présentent comme suit :

Désignation	31.12.2021	31.12.2020
Devises vendues au comptant à livrer	(10 340)	(12 968)
Devises achetées au comptant à recevoir		33 484
Total	10 340	20 516

Les opérations de change à terme contractées à des fins de couverture et non dénouées à la date du 31 décembre 2021 s'élèvent à (297.212) KDT se présente comme suit:

Désignation	31.12.2021	31.12.2020
Devises vendues à terme à livrer	(297 212)	(180 084)
Devises achetées à terme à recevoir	-	-
Total	(297 212)	(180 084)

5. Notes explicatives sur l'état de Résultat

Note 20. Intérêts et revenus assimilés.

Les intérêts et revenus assimilés ont totalisé un montant de 482.841 KDT au cours de l'exercice 2021 contre un montant de 524.868 KDT au cours de l'exercice 2020.

Désignation	2021	2020
Opérations avec les établissements bancaires et financiers et la BCT	6 081	13 042
Intérêts sur opérations de trésorerie et interbancaires	4 042	8 697
Profit/ Perte vente et achat à terme devises	2 039	4 345
Opérations avec la clientèle	476 760	511 826
Intérêts sur crédit CT & MLT	418 481	446 775
Intérêts sur comptes courants débiteurs	58 279	65 051
Total	482 841	524 868

Note 21. Commissions (en produits)

Les commissions ont totalisé un montant de 88 641 KDT au cours de l'exercice 2021 contre un montant de 72.815 KDT au cours de l'exercice 2020.

Désignation	2021	2020
Commissions sur comptes et moyens de paiement	52 651	41 534
Commissions sur cautions, avals et autres garanties données par la banque	10 702	10 105
Récupérations et autres commissions	20 965	17 286
Commissions sur opérations internationales	4 323	3 890
Total	88 641	72 815

Note 22. Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières

Les gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières ont totalisé un montant de 22.014 KDT au cours de l'exercice 2021 contre un montant de 18.824 KDT au cours de l'exercice 2020.

Désignation	2021	2020
Gain net sur titres de placement	(140)	603
Gain net sur opérations de change	22 154	18 221
Total	22 014	18 824

Le gain net sur portefeuille titres commercial est composé exclusivement par le gain net de titres de placements à revenu fixe et se détaille comme suit :

Désignation	2021	2020
Titres de placement à revenu fixe		
Produits sur Bons de Trésor	815	94
Plus-values sur cession de titres de placement	-	220
Reprises de provisions pour dépréciation des titres de placement	-	290
Autres pertes sur titres de placement	(955)	(1)
Total Gain net sur titres de placement	(140)	603

Le gain net sur opérations de change se présente comme suit :

Désignation	2021	2020
Profit/ Perte sur opérations de change	1 847	1 675
Profit/ Perte sur positions de change au comptant	19 549	36
Profit/ Perte sur positions de change à terme	758	16 510
Total Gain net sur opérations de change	22 154	18 221

Note 23. Revenus du portefeuille d'investissement.

Les revenus du portefeuille d'investissement ont totalisé un montant de 83.404 KDT au cours de l'exercice 2021 contre un montant de 70.135 KDT au cours de l'exercice 2020.

Désignation	2021	2020
Intérêts et revenus assimilés sur titres d'investissement	81 163	69 511
Dividendes et revenus assimilés sur titres de participation	2 076	365
Dividendes et revenus assimilés sur parts dans les entreprises liées	165	259
Total	83 404	70 135

Les intérêts et revenus assimilés sur titres d'investissement se présentent comme suit :

Désignation	2021	2020
Intérêts et revenus assimilés sur bons de trésor	67 291	61 404
Intérêts et revenus assimilés sur fonds gérés	5 793	4 652
Intérêts et revenus assimilés sur fonds commun de créances	-	-
Intérêts et revenus assimilés sur emprunts obligataires	138	141
Intérêts et revenus assimilés sur titres participatifs	2 989	3 314
Intérêts et autres revenus assimilés	4 952	
Total	81 163	69 511

Les intérêts et revenus assimilés sur bons de trésor se présentent comme suit :

Désignation	2021	2020
Produits sur bons de trésor	57 690	53 079
Décote sur bons de trésor	(215)	(378)
Prime sur bons de trésor	9 816	8 703
Total	67 291	61 404

Note 24. Intérêts encourus et charges assimilées.

Les intérêts encourus et charges assimilées ont totalisé un montant de 335.542 KDT au cours de l'exercice 2021 contre un montant de 382.039 KDT au cours de l'exercice 2020.

Désignation	2021	2020
Intérêts encourus et charges assimilées	310 849	381 510
Opérations avec les établissements bancaires et financiers et BCT	33 487	61 273
Opérations avec la clientèle	226 497	266 413
Emprunts et ressources spéciales	50 865	53 824
Autres intérêts et charges	24 693	529
Total	335 542	382 039

Note 25. Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan & passif

Les dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif ont totalisé un montant de 114.233 KDT au cours de l'exercice 2021 contre un montant de 68.668 KDT au cours de l'exercice 2020 se détaillant ainsi :

Désignation	2021	2020
Dotations aux provisions sur créances douteuses	71 652	38 647
Dotations aux provisions collectives Cir BCT 2022-02	14 229	24 190
Dotations aux provisions additionnelles sur créances Cir BCT 2013-21	31 815	16 503
Dotations aux provisions sur autres éléments d'actifs & autres risques et charges	16 994	11 564
Frais de recouvrement	1 079	1 191
Total dotations	135 769	92 095
Pertes sur créances	1 397	2 212
Total dotations & pertes et radiations sur créances	137 166	94 307
Reprises de provisions sur créances douteuses	(16 335)	(24 832)
Reprise de provision sur créances additionnelles Cir BCT 2013-21	-	(807)
Reprise de provisions sur autres éléments d'actifs & autres risques et charges	(6 598)	-
Total Reprises	(22 933)	(25 639)
Total des reprises et des récupérations sur créances	(22 933)	(25 639)
Total	114 233	68 668

Note 26. Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Les dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement ont totalisé un montant de 36.548 KDT au cours de l'exercice 2021 contre un montant de 7.323 KDT au cours de l'exercice 2020 se détaillant ainsi :

Désignation	2021	2020
Dotations aux provisions/portefeuille investissement	36 350	8 469
Reprises/provisions pour dépréciation de titres	(198)	(1 146)
Total	36 548	7 323

Note 27. Frais de Personnel

Les frais de personnel ont totalisé un montant de 127.356 KDT au cours de l'exercice 2021 contre un montant de 115.298 KDT au cours de l'exercice 2020 soit une augmentation de 12.058 KDT.

Désignation	2021	2020
Rémunération du personnel	99 460	92 620
Charges sociales	21 895	19 537
Autres charges liées au personnel	6 001	3 141
Total	127 356	115 298

Note 28. Charges générales d'exploitation

Les charges générales d'exploitation ont totalisé un montant de 75.535 KDT au cours de l'exercice 2021 contre un montant de 66.422 KDT au cours de l'exercice 2020 soit une augmentation de 9.113 KDT.

Désignation	2021	2020
Frais d'exploitation non bancaires	3 067	19 172
Autres charges d'exploitation	72 468	47 250
Total	75 535	66 422

Note 29. Solde en gain résultant des autres éléments ordinaires

Le solde en gain résultant des autres éléments ordinaires se présente comme suit en 2021 et 2020:

Désignation	2021	2020
Plus-values sur cession des immobilisations	315	868
Autres résultats exceptionnels	(4 251)	669
Total	(3 936)	1 537

Note 30. Solde en gain / perte provenant des éléments extraordinaires

Le solde en gain résultant des autres éléments ordinaires se présente comme suit en 2021 et 2020 :

Désignation	2021	2020
Contribution conjoncturelle	10 395	3 947
Total	10 395	3 947

6. Notes explicatives sur l'état de flux de trésorerie**Note 31. Liquidités et équivalents de liquidité**

Les liquidités et équivalents de liquidités ont atteint au 31 décembre 2021 un solde de 411330 KDT contre un solde de 590 919 KDT au 31 décembre 2020 et se détaillant ainsi :

Désignation	2021	2020
Avoirs en Caisses et Créances et dettes auprès des banques locales, BCT, CCP et TGT	262 539	314 469
Dépôts et avoirs auprès des correspondants étrangers	202 092	369 740
Titres des sociétés cotées et des sicav	-	26 967
Soldes des emprunts et placements sur le marché monétaire et intérêts rattachés	(53 301)	(120 257)
Total	411 330	590 919

Note 32. Etat de résultat consolidé par secteur d'activité

	Total	Banque	Leasing et LLD	Autres services financiers	Autres activités
Produits d'exploitation bancaire					
PR1 - Intérêts et revenus assimilés	482 841	412 543	70 265	25	8
PR2 - Commissions (en produits)	88 641	86 617	1 560	464	-
PR3 - Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	22 014	22 168	(955)	800	-
PR4 - Revenus du portefeuille d'investissement	83 404	78 069	5 110	225	-
Total produits d'exploitation bancaire	676 900	599 397	75 980	1 514	8
Charges d'exploitation bancaire					
CH1 - Intérêts encourus et charges assimilées	(335 542)	(296 542)	(38 894)	(106)	-
CH2 - Commissions encourues	(8 252)	(8 008)	(244)	-	-
Total charges d'exploitation bancaire	(343 794)	(304 550)	(39 138)	(106)	-
Produit Net Bancaire	333 106	294 847	36 842	1 408	8
PR5-CH4 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	(114 233)	(101 801)	(10 773)	80	(1 740)

PR6-CH5 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	(36 548)	(36 084)	(354)	(110)	-
PR7 - Autres produits d'exploitation	1 147	136	1 145	-	(134)
CH6 - Frais de personnel	(127 356)	(115 991)	(8 941)	(2 388)	(35)
CH7 - Charges générales d'exploitation	(75 535)	(70 447)	(3 357)	(1 414)	(317)
CH8 - Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	(20 594)	(19 253)	(1 000)	(340)	-
Résultat d'exploitation	(40 013)	(48 593)	13 562	(2 764)	(2 218)
Quote part dans les résultats des Sociétés mises en équivalence	681	-	-	681	-
PR8-CH9 - Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires	(3 936)	(4 592)	631	25	-
CH11 - Impôt sur les bénéfices	(2 000)	2 239	(4 158)	(75)	(6)
Résultat des activités ordinaires	(45 268)	(50 946)	10 035	(2 133)	(2 224)
PR9-CH10 - Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires	(10 395)	(9 213)	(1 182)	-	-
Résultat net consolidé	(55 665)	(60 159)	8 853	(2 133)	(2 224)
Part du résultat revenant aux minoritaires	(5 770)	-	(6 448)	(1 191)	1 869
Résultat net part du groupe	(61 435)	(60 159)	2 405	(3 324)	(355)

Note 33. Provision collective

En application des dispositions de la circulaire aux banques et aux établissements financiers n°2022-02 du 04 Mars 2022, la banque a procédé à la comptabilisation par prélèvement sur le résultat de l'exercice 2021, des provisions à caractère général dites « provisions collectives ». Ces provisions ont été constituées en couverture des risques latents sur les engagements courants (Classe 0) et des engagements nécessitant un suivi particulier (Classe 1) au sens de l'article 8 de la circulaire n°91-24.

La méthodologie de calcul desdites provisions a été modifiée par la circulaire de la BCT n°2022-02 du 04 Mars 2022. Ce changement de méthodologie de calcul desdites provisions a eu pour effet la constitution de provisions collectives de l'ordre 14 229 KDT au titre de l'exercice 2021. Ainsi, le stock de provisions collectives constituées par la banque s'élève à 65 892 KTND au 31 décembre 2021.

Note 34. Évènements postérieurs à la date de clôture

Aucun événement significatif n'est parvenu postérieurement au 31/12/2021.

GROUPE ARAB TUNISIAN BANK RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES Etats financiers consolidés - Exercice clos le 31 décembre 2021

Messieurs les actionnaires de l'Arab Tunisian Bank,

I. Rapport sur l'audit des Etats Financiers consolidés

1. Opinion sur les états financiers consolidés

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale le 28 avril 2021, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de l'Arab Tunisian Bank, comprenant le bilan et l'état des engagements hors bilan arrêtés au 31 décembre 2021, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers consolidés font ressortir des capitaux propres positifs de 594 128 KDT, y compris le résultat déficitaire consolidé de l'exercice s'élevant à 61 435 KDT.

A notre avis, les états financiers consolidés sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe Arab Tunisian Bank, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Paragraphe d'observation

Nous attirons votre attention sur les points suivants :

- La note 2 des états financiers consolidés indique que les états financiers de la société « SARI » incluse dans le périmètre de consolidation et ayant servi à l'établissement des états financiers consolidés, ne sont pas audités.
- La note « 33 sur les Provisions collectives » aux états financiers se rapportant à la constitution des provisions collectives en application de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°91 -24 du 17 Décembre 1991, tel que modifiée par la circulaire 2012-20 du 6 décembre 2012 et récemment par la circulaire 2022-02 du 04 mars 2022. Le solde de ces provisions collectives constituées par la banque s'élève à 65 892 KDT au 31 décembre 2021 contre 51 663 KDT au 31 décembre 2020.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

4. Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes lors de l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

3.1 La prise en compte des intérêts, commissions et agios en produits

Risque identifié

Les intérêts et revenus assimilés et les commissions comptabilisées en produits par la banque s'élèvent au 31 décembre 2021 à 571 482 KDT et représentent 84% du total des produits d'exploitation bancaire.

Les notes aux états financiers « III. METHODES COMPTABLES APPLIQUEES », au niveau de la partie « Règles de prise en compte des revenus », décrivent les règles de prise en compte de ces revenus.

Bien que la majeure partie de ces revenus soit générée et comptabilisée automatiquement par le système d'information de la banque, nous avons néanmoins considéré, vu le volume important des transactions, que la prise en compte des intérêts et commissions constitue un point clé d'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont notamment consisté en :

- La revue critique du dispositif de contrôle interne mis en place par la banque en matière de reconnaissance des revenus, incluant l'évaluation des contrôles informatisés par nos experts en technologie de l'information ;

- La réalisation des tests pour vérifier l'application effective des contrôles clés incluant les contrôles automatisés ;
- L'examen analytique des revenus afin de corroborer les données comptables notamment avec les informations de gestion, les données historiques, l'évolution tarifaire, les tendances du secteur et les réglementations y afférentes ;
- La vérification du respect de la norme comptable NCT 24 et des circulaires de la Banque Centrale, en particulier que les intérêts et agios sur les relations classées ne sont reconnus en produits que lorsqu'ils sont encaissés ;
- La vérification du caractère approprié des informations fournies sur ces produits présentées dans les notes aux états financiers.

3.2 Evaluation des provisions pour dépréciation des engagements sur la clientèle

Risque identifié

De par son activité, la banque est exposée au risque de contrepartie aussi bien sur son portefeuille d'engagements directs que sur les engagements par signature donnés à la clientèle.

Ce risque, inhérent à l'activité bancaire, constitue une zone d'attention majeure compte tenu des montants en jeu, du processus de classification, et des modalités de détermination des provisions pour risque de crédit.

Le montant de ces provisions est déterminé selon des méthodes mécaniques en application des dispositions de la Banque Centrale de Tunisie. Par ailleurs, l'Arab Tunisian Bank "ATB" peut avoir recours au jugement pour la détermination du niveau des dépréciations individuelles de certains encours douteux.

Au 31 décembre 2021, la valeur nette des créances sur la clientèle s'élève à 5 649 171 KDT, représentant 68% du total de bilan, et les provisions constituées pour couvrir le risque de contrepartie s'élèvent à 776 154 KDT (sur les engagements bilan et hors bilan).

Les règles et les méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et à la comptabilisation des créances en souffrance et leurs dépréciations, de même que des compléments d'information sur ces postes des états financiers sont présentés dans la note III des états financiers, ainsi que dans les notes explicatives n°3.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Pour couvrir cette question clé, nous avons obtenu une compréhension des procédures mises en place par votre banque, et évalué la correcte mise en œuvre des contrôles clés, de même que leur capacité à prévenir et/ou à détecter les anomalies significatives en mettant l'accent sur :

- Les procédures et contrôles définis par la banque en vue d'assurer la gestion du risque de contrepartie, d'identifier les clients à déclasser et à provisionner et de déterminer le niveau de provision individuelle requise par référence à la réglementation bancaire,
- Le mécanisme de supervision mis en place en ce qui concerne le processus de classification et de dépréciation des engagements sur la clientèle,
- La fiabilité des informations fournies par la banque au sujet des clients dont les encours présentent des indicateurs de pertes de valeur,
- La conformité du calcul des provisions collectives conformément aux dispositions de la nouvelle circulaire BCT n°2022-02 du 4 mars 2022.

En outre, à travers un échantillonnage étendu :

- Nous avons vérifié que les engagements présentant des indices de dépréciation ont été identifiés et classés conformément aux dispositions de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements, et ;
- Nous avons apprécié les hypothèses et jugements retenus par la banque lors du calcul des provisions et examiné les valeurs de garanties retenues.

Enfin, nous avons vérifié le caractère approprié et suffisant des informations fournies dans les notes aux états financiers.

3.3 Evaluation des provisions sur fonds gérés

Risque identifié

Au 31 décembre 2021, l'encours des placements en fonds gérés s'élève à un montant brut de 347.204 KDT, pour une provision de 95.753 KDT, soit un montant net de 251.451 KDT, représentant 3% du total bilan-Actif.

Les Fonds gérés SICAR sont employés en participations (cotés et non cotés), en avances en comptes courants associés et en d'autres placements financiers. La valeur de ces emplois peut se déprécier selon les performances économiques et financières des entreprises bénéficiaires.

La méthode de valorisation des participations et des comptes courants associés sur fonds gérés implique des hypothèses et des jugements selon la catégorie de la société (cotée ou non cotée), le type de contrat (portage ou sortie libre) ainsi que d'autres facteurs techniques notamment la date d'entrée en exploitation, les business plan actualisés, les rapports d'évaluation des participations...

Les règles et méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et la comptabilisation des placements et de leurs dépréciations, de même que des compléments d'information sur ces postes des états financiers annuels sont donnés dans les notes annexes aux états financiers annuels au « Règles de classification et d'évaluation des titres et constatation des revenus y afférents ». En raison de l'importance des fonds gérés 347.204 KDT, soit 24% du total du portefeuille investissement et le niveau du jugement important pour déterminer le montant des provisions nécessaires, nous considérons que cette rubrique constitue un élément clé d'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

L'essentiel de nos tests sur les fonds gérés SICAR a consisté en la mise en œuvre des diligences suivantes :

- Nous avons procédé à la vérification des procédures de contrôle interne mises en place par la banque à cet égard.
- Nous avons rapproché les résultats de nos travaux d'évaluation avec le rapport sur les procédures convenues relatives aux informations financières présentées dans l'état des emplois-ressources des fonds gérés par ATD SICAR au 31/12/2021 établi par le commissaire aux comptes de l'ATD SICAR.

5. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion du groupe incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion du groupe et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du groupe dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

6. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la banque.

7. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Les états financiers consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraude ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la conclusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriés dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous avons sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance et, leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si les textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par des textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers consolidés. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction et au Conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2021.

Tunis, le 04 Avril 2022

Les commissaires aux comptes

**Cabinet MS Louzir – Membre de Deloitte
Touche Tohmatsu Limited**

Sonia KETARI LOUZIR

**La Générale d'Audit et Conseil
Membre de CPA Associates
International
Chiheb GHANMI**